MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 45 (1947), p. 185-232

Christiane Desroches-Noblecourt

Une coutume égyptienne méconnue.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710540 *Catalogue général du Musée copte* Dominique Bénazeth
9782724711233 *Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 40* Emmanuel Pisani (éd.)
9782724711424 *Le temple de Dendara XV* Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssreya Hamed
9782724711417 *Le temple de Dendara XIV* Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni
9782724711073 *Annales islamologiques 59*
9782724711097 *La croisade* Abbès Zouache
9782724710977 *???? ??? ???????* Guillemette Andreu-Lanoë, Dominique Valbelle
9782724711066 *BIFAO 125*

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

UNE COUTUME ÉGYPTIENNE MÉCONNUE

PAR

CHR. DESROCHES-NOBLECOURT.

A. — A PROPOS DE LA STATUETTE DE LA COLLECTION SIMON A BERLIN.

Le Musée de Berlin possède, dans ses collections, une statuette royale en bois, de l'époque amarnienne [1], bien connue sous l'appellation de « statuette Simon », et assez récemment publiée par Schäfer, *Die Simonsche Holzfigur eines Königs der Amarnazeit* [2].

Il n'y a pas lieu de revenir sur la description détaillée que l'auteur en a faite, ni sur la copieuse étude qui l'accompagne. Cependant, un détail assez inusité de la toilette royale mérite qu'on s'y arrête. Schäfer n'a pas manqué de remarquer que le bas du visage royal était ponctué de points noirs visant sans aucun doute à représenter la moustache et la barbe naturelles du roi : détail dont il retrouve trois autres exemples, tous royaux, l'un figurant sur un ostracon de Berlin [3], l'autre découvert à Deir el Médineh [4] et le troisième dans la tombe de Ramsès IX.

Peut-être y aurait-il quelque intérêt à dépasser les constatations de Schäfer [5]

[1] Berlin n° 21836.

[2] *Z. Ä. S.*, 70, 1934, p. 3, Taf. I et II, Abb. 3.

[3] Berlin n° 23674.

[4] Bruyère, *Fouilles à Deir el Médineh*, 1929 et fig. 10 du présent article.

[5] Il ne semble pas que les comptes rendus qui ont été faits de cet article aient davantage souligné l'importance de ce détail. Ainsi, C. R. dans *Ancient Egypt*, 1935, part II (December), p. 118 où seule cette phrase est mentionnée : « The King is shown wearing his own beard. »

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et à trouver singulière cette négligence de toilette pour un roi en costume de gala. Est-il logique d'admettre qu'un artiste, s'il n'y avait été poussé par une raison impérieuse, ait délibérément choisi le moment pendant lequel le roi laissait croître sa barbe pour le représenter au cours d'une cérémonie officielle, où il était tenu d'apparaître dans toute la majesté de sa charge? Cela paraît inconciliable avec la conception égyptienne de la dignité royale. D'autant que le port de la barbe naturelle, entière et non taillée, semble n'avoir jamais été couramment pratiqué sur les rives du Nil. Les hommes, souverains, seigneurs, aussi bien que petites gens, étaient, en principe, imberbes, puisqu ils se rasaient tous les jours [1]. Seuls paraissent ne pas observer cette coutume les étrangers, comme les Syriens, aisément décelables grâce à leur barbiche sémite pointue, parfois assez longue [2]. Il y a aussi les habitants des marais [3] que Wreszinski stigmatise comme étant de race spéciale [4] et qu'il compare aux Libyens de Sahurê [5]. Ces derniers laissent à leur menton l'ornement de poils longs et assez rares, dont l'ensemble effilé en pointe présente un aspect caractéristique [6]. On retrouve aussi chez certains artisans ou serviteurs cette maigre barbiche faite de quelques poils encore plus clairsemés et assez longs : tels sont entre autres les maçons du

[1] On s'imagine à quel point devaient être occupés les barbiers, extrêmement nombreux en Égypte. Le métier était dur. Le papyrus Sallier II nous apprend que le « barbier se rompt les bras pour nourrir son ventre ». Son échoppe devait, dès l'époque pharaonique, ressembler à celles que nous évoquent bien plus tard les archives de Zenon : on s'y rencontrait journellement; comme au café, on y discutait des nouvelles du jour et on y déposait même les lettres, comme à la poste. *Cat. gén. du Caire, Zenon Papyri,* vol. IV, n° 59653.

[2] Cf. par exemple, au M. E., Newberry, *Beni Hassan,* I, pl. XXVIII (tombe 3), et pl. XXXI. Voir aussi pour le N. E., *Tomb of Menkheperraseneb* (N. et N. de Garies Davies), pl. I et pl. IV, V (les Syriens) et *Tomb of Huy* (Gardiner), pl. XIX (les hommes de Retenou), etc. Nous laisserons de côté les barbes des personnages prédynastiques d'Hiérakonpolis recouvertes d'un étui, aussi bien que celles des porteurs d'offrandes des prétendus monuments hyksos, qui doivent se ranger dans cette catégorie de barbes sémites, mais qui nous éloigneraient trop de notre sujet.

[3] Davies, *Tomb of Puyemrê,* I, pl. XVII, XVIII et XIX.

[4] *Atlas,* I, 30.

[5] Borchardt, s. 12, 19, Taf. 5-7.

[6] A propos de ces habitants des marais, cf. Hermann Kees (*Ägypten,* Munich 1933, p. 19) qui il considère que ce sont des nomades. Voir aussi la note 5, de la même page : « Libyche Sklaven... oder gar Gefangene aus den Hyksoskriegen, wie Maspero, *Hist. anc.,* II, s. 58 eine ähnliche Figur erklärte ».

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

tombeau de Rekhmara[1]; les menuisiers de la tombe thébaine des Deux Sculpteurs[2], ou encore un des serviteurs d'Hapi[3]. (Notons, en passant, que les exemples de moustaches sont plus fréquents et à toutes les époques.)

Aucune interdiction, cependant, ne semble jamais avoir été formulée en Égypte contre le port de la barbe (en dehors de l'obligation religieuse qu'avaient les prêtres de demeurer imberbes et de s'épiler le corps)[4], aussi Maspero a-t-il pu affirmer que « les Égyptiens de race pure pouvaient porter la barbe et qu'ils la portaient quand ils en avaient le caprice »[5]. En fait, les hommes du peuple portaient parfois un collier de barbe : ainsi le berger que représente une statuette en bois, du Musée de Berlin[6], ou encore, à une époque plus tardive, les moissonneurs du tombeau de Pétosiris[7]; — cependant les exemples demeurent rares et assez définis.

Déjà, dans les *Textes des Pyramides,* au moment de la toilette du roi, une divinité spéciale est chargée de le raser : ch. 565, § 1428, *a* [illegible] « Doua-our a rasé ce Pepi », alors que Sothis lui lave les mains[8].

On se rappelle aussi le passage du conte de Sinouhe qui, reçu à la Cour à son retour en Égypte, s'est vu moquer par le roi et par sa suite, à cause de son accoutrement de bédouin : « On fit disparaître de mon corps (la trace) des années en m'épilant (ou me rasant [illegible]); mes cheveux furent peignés, la vermine fut abandonnée au désert » (B. 290-291)[9].

(1) N. de Garis Davies, *Paintings from the Tomb of Rekh-mi-Re' at Thebes,* pl. XVII.

(2) Davies, *The Tomb of Two Sculptors,* pl. XIII.

(3) Davies, *Two Ramesside Tombs,* pl. XXIX.

(4) Les représentations nous le montrent bien, — à la basse époque, Hérodote nous l'affirme : II, 36. Cf. également Erman, *Aegypten,* p. 245.

(5) Maspero, *Contes populaires,* 3e édition, XLI.

(6) Fechheimer, *Kleinplastik der Aegypter,* 1922, p. 73. Peut-être aussi, est-il d'origine asiatique? Pour un exemple plus ancien, cf. *Meir,* IV, pl. XIV.

(7) Lefebvre, *Le tombeau de Petosiris,* III, pl. XIV.

(8) Au chapitre 682, § 2042, Doua-our lave également le visage du roi.

(9) Ainsi est confirmé le passage de Diodore de Sicile, I, 18, où il est conté que les Égyptiens conservaient leur chevelure longue et embroussaillée aussi longtemps qu'ils demeuraient à l'étranger, et qu'ils ne la coupaient qu'au moment du retour au pays. Cf. Maspero, *Contes populaires,* 4e édition, p. 101, n. 4. A ce propos, voir Spiegelberg, « Ueber zwei Quellen der Sinuhe-Novelle », in *Sphinx,* t. IV, 140-141. Cf. aussi Theodor Hopfner, *Plutarch über Isis und Osiris,* II, p. 62.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

En réalité, seules les barbes factices semblent avoir été de mise, adjointes à un menton bien lisse. Trois types sont connus et fréquemment représentés :

— Les barbes nattées, minces et cylindriques, courbées à l'extrémité inférieure : c'est l'apanage des dieux, des génies [1], des momies masculines, du roi de Pount [2] aussi bien que de ses sujets [3]. C'est la khebesout [4].

— La barbe royale, aux poils souvent ondulés, rectangulaire, assez longue retenue au menton par une attache la plupart du temps visible et s'épanouissant souvent à la base [5]. K. Sethe, de même que L. Borchardt [6], considèrent même le dieu Doua-Our, — dont il a été question plus haut, à propos de la toilette du roi, — comme «la grande barbe royale» personnifiée [7]. C'est la barbe royale, toujours très allongée, et non la Khebesout, qui orne les effigies du dieu Ptah, ce «tard venu» dans le panthéon égyptien.

— Enfin, un troisième ornement du menton, qui paraît bien, lui aussi, être postiche, est la barbe portée par les grands seigneurs, les courtisans, certains bourgeois. Elle est plus courte que la barbe royale [8], dont le profil a légèrement été modifié suivant les époques [9], mais dont la forme générale évoque l'idée d'un petit bouc carré légèrement évasé à la base.

Dans l'énoncé de ces trois types, point de place pour la barbe naturelle, surtout si elle est inculte. Cependant nous avons relevé, de cette dernière, quelques rares exemples qu'on peut tous dater du Nouvel Empire. La plupart du temps, ils concernent des effigies royales, plus rarement des représentations de bourgeois ; — en dernier lieu des types de serviteurs ou d'ouvriers.

(1) Erman - Ranke, *Aegypten,* p. 252 et Abb. 97.

(2) Naville, *Deir el-Bahari,* III, p. lxix.

(3) Naville, *op. cit.,* III, lxxiv, lxxvi.

(4) Cf. Devaud, *Rec. Trav.,* 38, p. 197, n° 63. Les habitants du pays de Pount sont appelés les c'est-à-dire «ceux qui portent la barbe divine».

(5) Erman-Ranke, *Aegypten,* p. 64 et p. 252, Abb. 96. Il est à noter que la plupart du temps, le roi portant cette barbe est coiffé de la nemset. Voir aussi sur la barbe postiche royale : Moetefindt, H., *Der ägyptische Königsbart,* in *Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien,* t. L, 3e série, t. XX, 1920, p. 133-140, — et *Zur Geschichte der Barttracht im alten Orient,* dans *Klio,* t. XIX, 1923, p. 1-61.

(6) *Das Grabdenkmal des Königs Sahu-Rê,* II, 97. — Voir aussi Blackman, *J. E. A.,* XXI, p. 4, n. 2.

(7) Pour une représentation de cette divinité, cf. Jéquier, *Le monument funéraire de Pepi,* II, pl. 61 et Borchardt, *Sahu-Rê,* pl. XIX.

(8) Erman-Ranke, *Aegypten,* p. 64.

(9) Erman-Ranke, *Aegypten,* Abb. 95 et p. 252.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

*
* *

Les figures royales qui, à notre connaissance, ont été représentées par les scribes-dessinateurs avec ce détail de toilette assez surprenant sont, en suivant un ordre chronologique :

Fig. 1. — Statuette Simon, Berlin n° 21836, d'après Schäfer, *Z.Ä.S.*, 70 (1934), Taf. I, *b*.

Fig. 2. — Statuette Simon, *Z.Ä.S.*, 70 (1934), Taf. II, *c*.

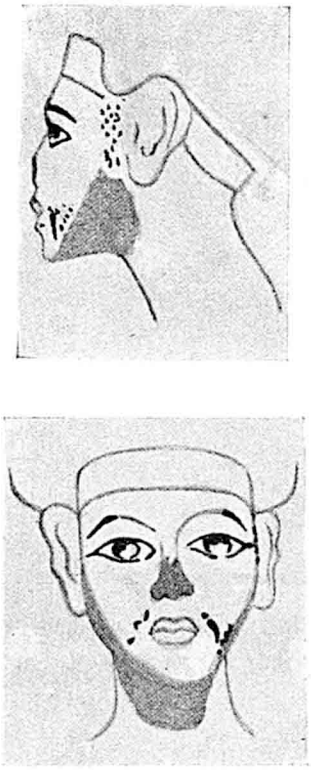

Fig. 3. — Statuette Simon, *Z.Ä S.*, 70 (1934).

La statuette de la collection Simon, conservée au Musée de Berlin, fig. 1, 2, 3, à laquelle on pourrait joindre :

Un ostracon conservé au Musée du Caire : c'est une tête représentée en léger relief, rehaussée à la peinture noire, sur un ostracon trouvé à Tell el-Amarna

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et qui semble figurer Amenophis IV, barbe naturelle au menton [1], fig. 4. Ce serait, en tous cas, une image très réaliste de la physionomie royale : il n'y a rien là qui doive nous étonner puisque nous possédons d'autres exemples aussi poussés des traits du roi hérétique. Sans doute n'y faudrait-il pas voir, avec Pendleburry [2], une caricature, mais plutôt une ébauche malhabile [3]. Quoi qu'il en soit, il est assez difficile de se prononcer exactement. Il semble bien que la coiffure est constituée par les cheveux (rendus par de petits traits de couleur); cependant, on pourrait reconnaître le départ d'une uræus au sommet du front, à l'endroit où le modèle est cassé. Autre détail : au cou semble aboutir un tenon. Il rappelle soit le support vertical que l'on retrouve derrière les effigies d'Amon, soit le contrepoids de collier du dieu Ptah. Nous ne connaissons aucune autre image royale possédant ce dernier détail. Rappelons toutefois, si cela peut constituer un argument en faveur d'une représentation d'Amenophis IV, que les autres ostraca connus, de ce genre, semblent tous figurer des têtes royales.

Fig. 4. — Ostracon trouvé à Tell el-Amarna, Pendleburry, *J. E. A.*, XVIII (1932), pl. 14, 1. (Musée du Caire.)

Un ostracon conservé au Musée de Berlin, fig. 5, n° 23674. Il montre une tête de roi à la courte perruque noire ceinte d'un diadème dont un pan se termine

[1] A l'encontre de Schäfer, qui semble ne pas vouloir y reconnaître une effigie du roi, cf. *Z. Ä. S.*, 70, 1934, p. 5, note 1.

[2] *J. E. A.*, XVIII, 1932, pl. 14.

[3] Pour une physionomie aussi réaliste et qui n'a certainement rien de caricatural, cf. *Z. Ä. S.*, 52, 1914 : Schäfer, *Kunstwerke aus der Zeit Amenophis IV*, p. 79, Abb. 10.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en uræus. De gros points noirs marquent les joues, la lèvre supérieure et le menton du roi. La présence de cette barbe négligée ne semble pas avoir interdit au peintre d'orner le menton du roi de la barbe postiche, noire. Un gorgerin entoure le cou du souverain [1].

L'ostracon n° 3754 de Deir el Médineh, fig. 6 [2]. Ce fragment porte la représentation, au trait noir, d'un visage royal. Le haut de la figure a disparu

Fig. 5. — Ostracon de Berlin n° 23674, d'après Schäfer, *Z.Ä.S.*, 70 (1934), Abb. 5.

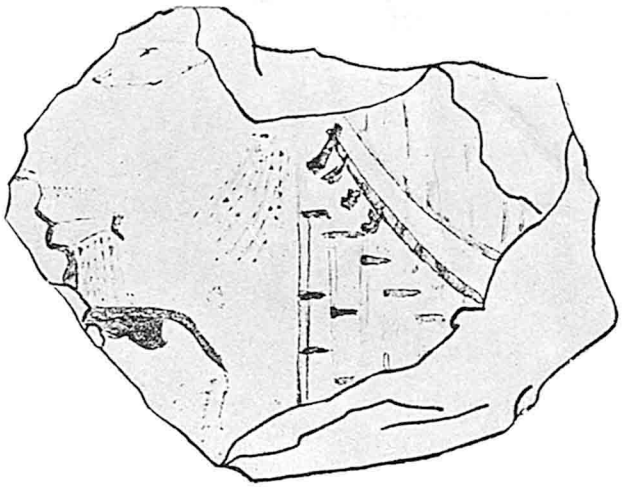

Fig. 6. — Ostracon de Deir el Médineh, d'après Vandier d'Abbadie, *Ostraca figurés*, II, pl. LXXV, n° 2579.

au-dessus de l'œil, ainsi que le nez. Le côté de la perruque subsiste; autour du cou on peut reconnaître les vestiges d'un large collier. La barbe naturelle est indiquée au menton et sur la joue. Des points un peu plus fins marquent la moustache. Cet élément capillaire naturel n'a pas empêché le scribe d'orner aussi le menton de la barbe postiche qui prend la forme d'une surface noire rectangulaire.

L'ostracon de Deir el Médineh, inv. n° 3658, fig. 7 [3], représente une

[1] Schäfer date l'ostracon de la fin du Nouvel Empire, *op. cit.*, p. 5.

[2] Fouilles de B. Bruyère, cf. J. Vandier d'Abbadie, *Les ostraca figurés de Deir el Médineh,* II, n° 2579 du *Catalogue,* pl. LXXV.

[3] *I. F. A. O.*, cf. Vandier d'Abbadie, *op. cit.*, n° 2568, pl. LXXII.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

splendide tête de roi coiffée de la couronne bleue à l'arrière de laquelle est figuré un faucon disqué, aux ailes en partie ouvertes. Sur le front se dresse l'uræus. Le visage du roi porte les traces de la moustache et de la barbe, sur

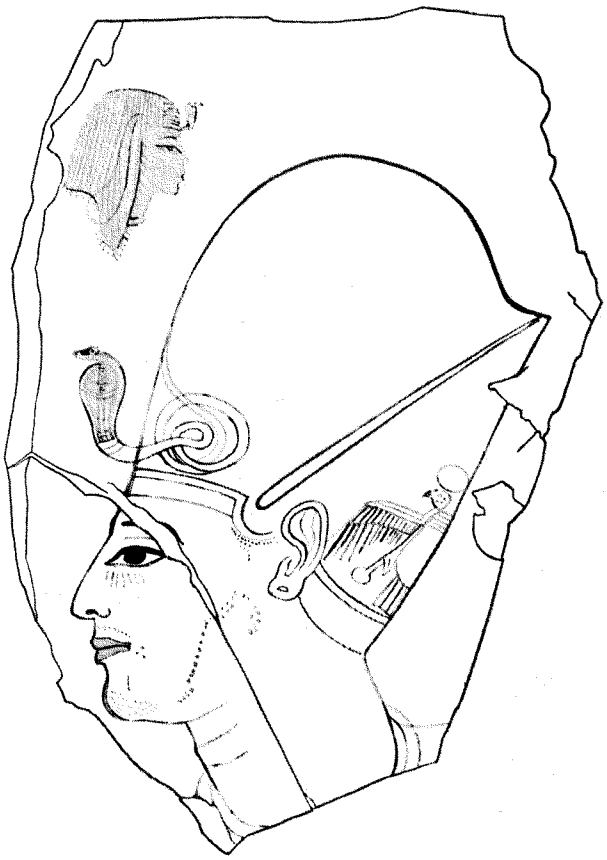

Fig. 7. — Ostracon figuré trouvé à Deir el Médineh n° 3658, d'après Vandier d'Abbadie, *Ostraca figurés*, II, pl. LXXII, n° 2568.

les tempes, la joue, le menton et la lèvre supérieure. Détail important : des traits rouges sont figurés sous l'œil.

Gournah, tombe 341, fig. 8 et 9 [1]. C'est la tombe du chef de l'Autel (?)

[1] Un croquis en a été donné à la figure 23 des *Annals of Archaeology and Anthropology*, vol. XIV, n°s 1 et 2 : « Excavations at Sheikh abd el Gournah », 1925-1926, p. 31-32 (5 janvier 1925). La figure entière est reproduite dans N. Davies and Gardiner, *Ancient Egyptian Paintings*, pl. C.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Fig. 8. — Ramsès II, figuré dans la tombe 341 de Gournah, paroi ouest, d'après Davies and Gardiner, *Ancient Egyptian Paintings*, Pl. C.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

d'Amon, au Ramesseum *Nekht-'Imen*. Dans la première pièce de la chapelle, le roi Ramsès II est représenté en costume de gala. Le roi est coiffé de la couronne bleue, visière relevée, comme sur l'exemple précédent, — et décorée

Fig. 9. — Détail de la planche VI, *a*.

d'une uræus plusieurs fois lovée se dressant majestueusement sur le front ; trois rubans plissés complètent, à l'arrière, la coiffure. Sa grande robe en lin plissé et transparent est ornée d'un devanteau d'orfèvrerie. Un large collier orne sa poitrine. La queue attachée à sa ceinture pend à l'arrière. De la main gauche, il

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

porte le crochet; de la main droite, pendant à la hauteur des genoux, il tient un sceptre à massue ronde. Enfin, le roi est chaussé des sandales blanches. Le visage au profil légèrement détérioré montre une série de points, gris foncé, sur le menton et sur la joue.

Ostracon de Deir el Médineh, inv. n° 3037 : Louvre E. 14318, fig. 10[1]. Cette physionomie royale au nez rond porte les traces d'un certain embonpoint. La couronne bleue qui orne le chef

Fig. 10. — Ostracon figuré trouvé à Deir el Médineh, Louvre 14318, d'après Vandier d'Abbadie, *Ostraca figurés*, II, pl. LXXIII, n° 2569.

Fig. 11. — Ostracon figuré trouvé à Deir el Médineh, I. F. A. O., 3060 d'après Vandier d'Abbadie, *Ostraca figurés*, II, pl. LXIII, 2509.

du roi n'est pas aussi élégante que les précédentes et paraît moins élevée. C'est le petit casque porté très fréquemment par les rois de la XIXe dynastie. L'uræus se dresse montant vers le sommet du casque. Le menton conserve la trace d'une barbe négligée. Les cheveux courts dépassent dans le cou, sous le casque.

L'ostracon n° 3060, I. F. A. O., fig. 11[2]. Cette esquisse montre le bas du visage d'un homme avec une barbe et une moustache de quelques jours,

[1] Vandier d'Abbadie, *op. cit.*, n° 2569, pl. LXXIII, dessin noir, ocre rouge et blanc.

[2] Vandier d'Abbadie, *op. cit.*, n° 2509, pl. LXIII, dessin ocre rouge, noir et blanc.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

figurées par de petites touches noires. Le contour de ce visage a primitivement été cerné de noir. Puis, corrigé par un repentir en blanc, il présente encore un troisième profil noir. On peut sans doute le classer, à défaut d'autres éléments, dans la catégorie des têtes royales figurées sur les ostraca analogues.

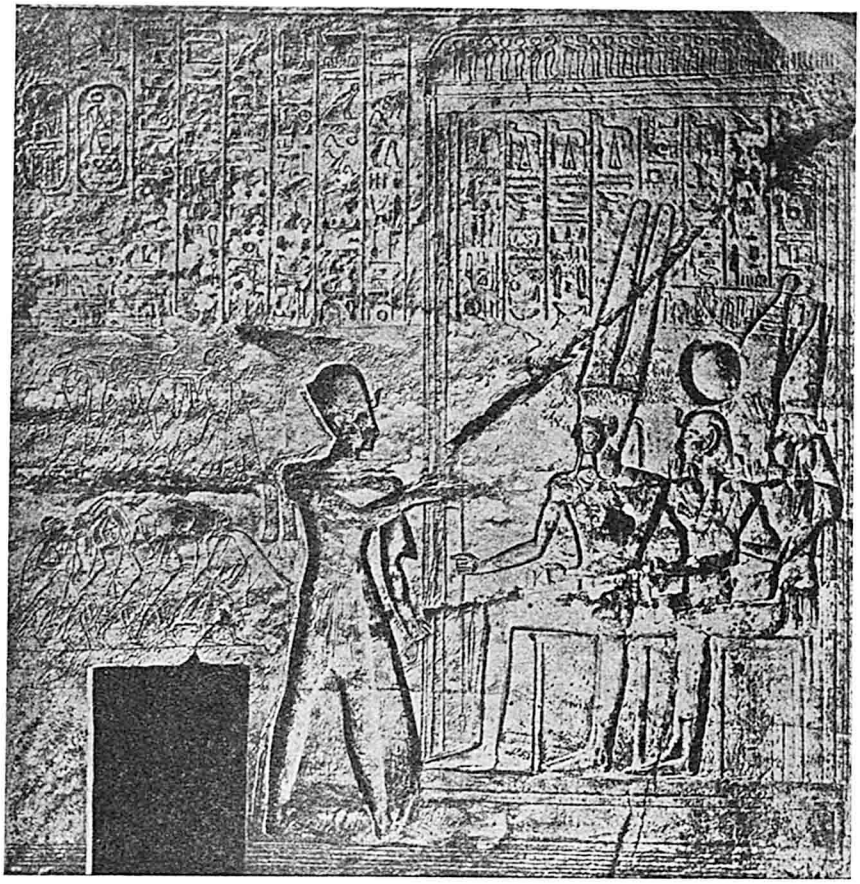

Fig. 12. — Ramsès II, devant la triade thébaine Abou-Simbel, Wreszinski, *Atlas*, II, 180.

Abousimbel. Relief peint, fig. 12. Cette représentation provient du grand temple d'Abousimbel et montre Ramsès II présentant à la triade thébaine, où le rôle de Khonsou est tenu par sa propre image divinisée [1], des captifs nubiens. Le roi debout, chaussé de sandales, porte une sorte de

[1] Pour Ramsès II divinisé, cf. G. Roeder, *Ramses II als Gott*, in *Z. Ä. S.*, 61, pp. 57-67.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

brassière ou de baudrier, un des éléments du costume militaire « l'écharpe guerrière de pharaon ». Une large ceinture retient un pagne court orné d'un devanteau d'orfèvrerie. Une longue tunique de lin blanc, à manches courtes, descend jusqu'aux chevilles et laisse voir tout le costume en transparence. Il porte la khepresh bleue, marquée de petits disques blancs. La queue pend à l'arrière du pagne. De sa main gauche, il plie le bois de son arc dont il tient une extrémité de la main droite. Sur le visage, des points noirs recouvrent le menton, une partie des joues et l'emplacement de la moustache. Seule la copie de cette représentation, faite par Cailliaud [1], nous montre encore la couleur et les traces de barbe (fig. 12 *bis*) : ni le dessin de Champollion, ni celui de Lepsius ne permettent de les déceler [2].

Fig. 12 *bis*. — Ramsès II, Abou-Simbel d'après Cailliaud, *Recherches sur les Arts et Métiers de l'ancienne Égypte*, pl. 46 *a*.

La figure de Ramsès IX,

[1] Cailliaud, *Recherches sur les Arts et Métiers de l'ancienne Égypte*, 1831, pl. 46 A. Reproduit dans L. Heuzey, *Histoire du costume dans l'antiquité classique. L'Orient*, MCMXXXV, pl. XIX et p. 28. Référence que m'a aimablement communiquée M. J. Vandier. Voir aussi : Champollion *Mon.*, XXXV ; Rosellini, *Mon. Stor.*, pl. LXXXVI ; L., *D.*, III, 188.

[2] Dans le même temple, en parallèle, est figurée une scène analogue dans laquelle

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

fig. 13, représentée dans son tombeau de Biban el-Molouk (tombe VI), en adoration devant le dieu hiéracocéphale Khonsou-Nefer-Hetep, nous fournit un dernier exemple [1]. Le roi est vêtu d'un costume d'apparat : pagne court recouvert d'une grande robe de lin, transparente et plissée, à devanteau de métal. Il est coiffé du casque bleu derrière lequel pend le quadruple ruban plissé. Sur le front, l'uræus porte le disque entre les deux cornes. Les joues, le menton, et la lèvre supérieure du roi sont ornés de petits traits noirs indiquant une barbe de quelques jours [2].

Ces dix visages royaux présentent tous cette caractéristique qu'ils sont ornés d'une barbe et d'une moustache naissantes et parfois même de cheveux en train de pousser. Cherchons les éléments qui nous permettront d'en trouver l'explication, après avoir admis, au préalable, que ce détail constitue une anomalie dans la toilette royale, — tout comme dans la mode civile qui, en très grande partie, était calquée sur la mode royale.

Il est très difficile de tirer une conclusion des représentations des ostraca, qui ne nous montrent que la figure du pharaon, si ce n'est d'abord la certitude qu'il ne s'agit pas là de caricatures royales. En effet, si l'on écarte l'ostracon d'Amarna, — ce n'est sans doute que l'essai d'un artiste malhabile, — les autres figurations royales portent presque toutes la khepresh, et montrent au contraire le sujet en costume d'apparat, dans tout le faste de sa majesté.

apparaît le roi présentant, — à une triade, formée de Harakhte, de sa propre image divinisée et de la déesse léontocéphale Ious Aas, — des prisonniers asiatiques. Sur les deux tableaux l'image du roi a été rajoutée : le groupe divin n'était primitivement formé que de deux éléments. Mais l'état de conservation de cette scène ne permet pas de déceler si le visage du roi portait des traces de barbe. Un autre tableau figuré dans la même hypostyle (mur latéral gauche : Wreszinski, *Atlas,* II, 181, *Champ. Mon.* 15/16, Rosell, *Mon. Stor.,* 84/85) montre le souverain monté sur son char, et combattant les pays du Sud. Il semble, si l'on examine à la loupe ce qui subsiste de la peinture, que le visage du roi laisse encore apercevoir des traces de points noirs. Mais il est impossible, à moins de se reporter à l'original, de l'affirmer catégoriquement.

(1) Lepsius, *Denkmäler,* III, 234, *a.*

(2) Foucart, *Tombeau d'Amonmose,* 1re partie, p. 131, cite un personnage portant sur le visage les mêmes marques dans la tombe 222. Malheureusement, il nous est impossible, dans les circonstances présentes, de nous procurer cette représentation, la tombe n'étant pas publiée. Nous ne savons pas, du reste, s'il s'agit d'un personnage royal, ou d'un civil.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Remarquons, ensuite, un autre détail, assez insolite au premier abord, et que l'on peut au moins relever dans deux cas : la présence *simultanée* de la barbe postiche et de la barbe naturelle. Il est assez difficile d'admettre que l'artiste ait intentionnellement voulu représenter le roi dans une tenue

Fig. 13. — Ramsès IX en adoration devant Khonsou, Biban el-Molouk, tombe VI, *L. D.*, III, Bl. 234, *a*.

négligée ; par ailleurs, il est encore moins plausible que la barbe naturelle puisse être regardée comme une parure, puisque la fausse barbe en est déjà une. Chacune de ces barbes devait avoir sa signification propre, d'autant que les rois dont nous venons d'étudier les représentations, — certains d'entre eux sont identifiés —, ne sont pas habituellement figurés sous cet aspect.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On relève encore sur l'ostracon I.F.A.O. 3658 un détail qui doit avoir son importance : c'est *la présence de sept larmes rouges coulant sous l'œil.* Il semble bien que les larmes figurées sur les visages, dans l'iconographie égyptienne, s'appliquent uniquement à des représentations bien définies : celles où l'on pleure un défunt. Les visages masculins pleurant ne sont pas aussi fréquents que ceux des pleureuses, mais il s'en trouve cependant : tels sont les « deuillants » qui tiennent chacun une momie, dans la tombe des Deux Sculpteurs à Thèbes [1], à cette exception près que les larmes, sur notre ostracon, sont plus irrégulières et ne sont pas réparties symétriquement sous toute la longueur de l'œil.

Il est donc permis de penser que cette singularité dans ces représentations de visages royaux est intentionnelle, et qu'elle ne serait sans doute pas incompatible avec une idée de tristesse, d'affliction, à la suite d'un décès.

Voyons, maintenant, les scènes tirées des tombes et du grand temple d'Abousimbel, dans lesquelles nous avons relevé ce même détail.

Celle qui représente Ramsès IX faisant une offrande à Khonsou n'apporte aucun élément nouveau et prouve une fois de plus que, dans une scène aussi solennelle, l'artiste n'a pas hésité à montrer le roi en négligé physique, et pendant une période où il laissait pousser sa barbe. Il ne faut certainement pas y voir, comme Wilkinson le prétendait, une preuve de la nature guerrière du roi [2]. Cette hypothèse pourrait, au reste, s'appliquer davantage à l'image de Ramsès II au temple d'Abou Simbel, tenant son arc et présentant aux divinités (dans le nombre desquelles il figure déjà !) les ennemis qu'il vient de vaincre. Rien, à vrai dire, dans ces figurations ne nous permet de trouver une explication à ce détail de toilette. Cela nous confirme simplement, comme pour la scène précédente, son emploi dans une cérémonie officielle ou religieuse de grande importance.

Si nous passons maintenant à la tombe 341 de Gournah, peut-être nous sera-t-il possible de faire apparaître de nouveaux éléments qui renforceront

[1] Davies, pl. XIX, p. 44-46. Aux pyramides, § 1005 *b* et *c* et 1974 *b* et *c*, on retrouve la mention de divinités masculines qui, aux côtés d'Isis et de Nephthys, s'émeuvent de la mort d'Osiris : « Les dieux de Bouto se frappèrent la chair et se frappèrent les bras, et s'arrachèrent les cheveux. » Erman, *Religion*, traduction française de Wild, p. 96.

[2] *Manners and Customs...*, III, 357.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

notre hypothèse. En effet, cette tombe (par ailleurs incomparable pour la liberté de son style, l'intérêt des détails qu'elle apporte et l'originalité de l'inspiration qui a présidé à la représentation des scènes les plus courantes contient, notamment, deux scènes remarquables : celle, d'abord, qui comprend le roi, en costume de gala, le visage barbu, debout derrière Osiris qui est assis sur un trône divin [1]. Les chairs du dieu sont vertes. Son chef est coiffé de la nemset bleu foncé, rayée de blanc, surmontée de l'Atef; il tient d'une main le fouet et le crochet, de l'autre le sceptre ouas. Il porte le petit corselet à bretelles constitué d'écailles jaunes, tachées de rouge et de vert. La queue du pagne est projetée en avant. Le trône, aux cadres de bois, vert comme les chairs de la divinité, possède le dossier court ordinaire complété d'un épais coussin rouge. Le siège cubique est orné en «façade d'édifice» [2]. L'élément principal est la porte, peinte en jaune; les loquets et les barreaux sont noirs [3]. C'est le trône du dieu des morts.

Passons à la seconde scène. Dans cette même salle du tombeau de Nekht-'Imen, sur la paroi sud, se profile une étrange figure, à notre connaissance unique, et qui, nous le verrons, doit être en rapport étroit avec le groupe dont nous venons de parler (fig. 14 et 15). Devant la balance de la psychostasie, sous laquelle Anubis surveille l'équilibre du peson, est figuré un curieux personnage à la double paire d'ailes, aux chairs rouges, les bras étendus frangés de grandes ailes de vautour (ou de faucon), aux vives couleurs. Il tient dans chacune de ses mains un signe *ʿnḫ* [4]. Ses jambes ouvertes

[1] Il est regrettable que nous n'ayons pas une photographie d'ensemble de la scène que nous allons décrire. Les détails mentionnés ici-même ont été pris sur place, durant l'hiver 1940.

[2] Paroi ouest, 1re salle de la tombe.

[3] Elle est entourée et surmontée de tout un panneau décoré de bandes et de carreaux alternativement bleus, verts, bleus et rouges. Une frise d'uræi disqués (jaunes sur fond rouge) orne la partie supérieure du panneau, qui est lui-même limité par une bande constituée d'une suite de rectangles alternativement bleus, jaunes, verts et rouges. — Pour un Osiris analogue, aux chairs vertes et au costume semblable, cf. L., *D.*, Abt. III, Bl. 232, XXe dynastie : « Felsengrab zu Anîba, West Wand.» Le trône ne comprend pas la frise d'uræi. — Un trône tout à fait semblable à celui de la tombe 341 est figuré dans le papyrus d'Ani, *The Book of the Dead,* fac-simile of the Papyrus of Ani, in the British Museum. Second edit., 1894, p. 5.

[4] *Annals of Archaeology and Anthropology,* vol. XIV, n° 1 et 2, pl. XXXIX et p. 32.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en ciseau sont, elles aussi, doublées d'une paire d'ailes semblables aux précédentes. Il porte le pagne royal. Pieds nus, il semble passer en volant devant la scène. Son image entière est entourée de sortes de flammes bleu pâle, pareilles à des vibrations émanant de son être.

Une figure aussi curieuse évoque immédiatement les passages bien connus des textes faisant allusion à la mort royale, au séjour du roi dans le ciel, et à

Cliché Jourdain.

Fig. 14. — Le roi ailé.
Gournah, tombe 341 (1re salle de la Chapelle, paroi sud).

l'intronisation de son successeur. Dans les uns comme dans les autres, le souverain défunt, ou son successeur, est assimilé à un être ayant la faculté de s'envoler, et un texte des pyramides, au moins, semble nous l'apprendre, cet être est doté d'ailes, tout en gardant sa forme humaine.

La mort du roi. — Ainsi, Sinouhe, R.6.

© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

« (L'an XXX, le 3e mois de l'inondation, le 7,) le dieu entra dans son horizon, le roi de Haute et de Basse Égypte Séhétepibrê ; *il s'envola au ciel* (ou fut enlevé au ciel) et ainsi se trouva uni avec le disque solaire, et le corps du dieu s'absorba en Celui qui l'avait créé. »[1]

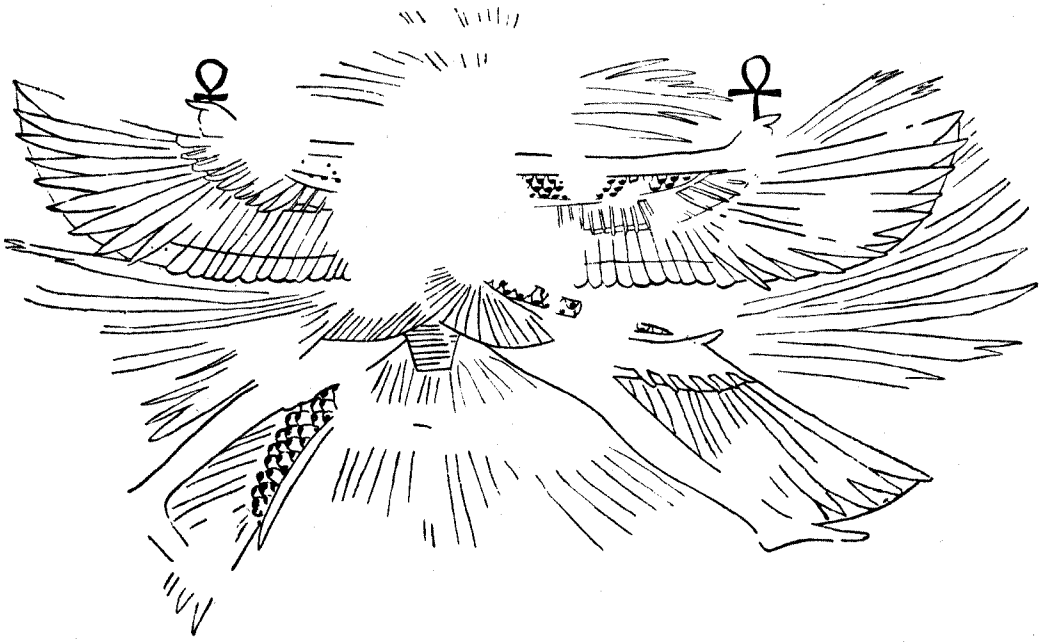

Fig. 15. — Le roi ailé.
Gournah, tombe 341, *Annals of Archaeology and Anthropology*, vol. XLV, nos 1 and 2, pl. XXXIX.

Plus tard, au Nouvel Empire, nous retrouvons la même idée, dans le conte des Deux Frères, XIX, 2-3 :

« (Et après beaucoup de jours en suite de cela, quand il fut resté beaucoup d'années prince héritier dans le pays entier,) Sa Majesté V. S. F. *s'envola vers le ciel.* »

C'est bien la même idée qui est exprimée dans la grande inscription dédicatoire d'Abydos, l. 31 (il n'y avait personne pour bâtir (les temples)... « leurs possesseurs s'étant envolés au ciel[2] ».

[1] Pour un texte identique, cf. *Urk.*, IV, 896, 1/3.

[2] Une variante de cette formule se trouve à la ligne 32 lorsqu'il (le roi) entra au ciel.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

La mort de Ramsès III est, sur un ostraca étudié par Černý, encore plus nettement exprimée[1]. — (Le 26e jour) [illegible] « on dit que *le faucon* s'est envolé *au ciel.* »

On rencontre la même conception de l'envolée du roi vers le ciel sur la stèle de Psenisis dans la tombe d'Osorkon II[2], mais, du moins pour cette époque, c'est *l'âme* seule du roi qui monte au ciel. (Noter l'emploi des mêmes mots *ʿr* et *ḫnm* qu'on trouve déjà chez Sinouhe, R. 6.)

L. 4 [illegible] l. 5 [illegible]
[illegible] l. 6 [illegible]

« Mon maître s'est rendu (ou, comme le traduit Loret, Mon maître est enseveli [mis en sûreté]) dans sa ville de « Thèbes succursale divine » (?)[3] Chaque fois que son cœur le désirera, *son âme montera au lieu de son existence,* au Temple de millions d'années. Le roi divin (ou le roi-dieu)[4] repose en sa place, alors que son *âme a gagné le ciel.*[5] »

Nous n'osons appliquer le bénéfice de ce dernier exemple à l'ensemble des expressions des époques précédentes qui se rapportent à la description du roi défunt regagnant le ciel. Cela nous permettrait cependant d'éliminer d'emblée la première hypothèse que nous émettions tout à l'heure, à propos de la représentation de la tombe 341 où nous pensions reconnaître l'image du roi défunt s'envolant vers le ciel[6]. Bornons-nous, toutefois, à retenir que, du moins sous la XXIIe dynastie, l'expression qui nous intéresse s'appliquait à l'*âme* seule du défunt roi qui *s'envolait au ciel,* sous la forme bien connue de l'oiseau à tête humaine[7].

(1) *Z. Ä. S.,* 72, 1936, 110-111.

(2) Montet, *Kemi,* IX, fig. 69, pl. XXXI.

(3) Loret, *Kemi,* IX, p. 101-102.

(4) Loret, *op. cit.,* p. 100.

(5) Pour le roi mort, enterré comme un faucon, cf. *Admonitions,* 7, 2.

(6) A moins que l'âme du roi ne soit considérée dans ce cas, non comme un oiseau à tête humaine, mais comme un faucon, ou un personnage royal à ailes de faucon.

(7) Cette conception de l'âme volante a été transmise dans la tradition grecque, mais elle se rapproche bien plus de l'image qui nous intéresse que la forme de l'oiseau-âme égyptien. La représentation de l'âme grecque est en tout point calquée sur la figure des divinités ptérophores, cf., par exemple, l'âme qui s'envole du corps : Pfuhl, *Malerei und Zeichnung der Griechen,* t. III, fig. 553, sur un lécythe attique, et Riezler, *Weissgrundige attische Lekythen,* pl. 44 et 44 *a* où l'on voit les âmes des défunts figurées par des personnages dotés d'ailes peuplant l'espace au-dessus de la barque de Caron qui passe le Styx.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le séjour du roi au ciel. — C'est seulement à la haute époque, aux pyramides, qu'il est, à notre connaissance, question du roi mort porteur d'ailes, dans son séjour céleste.

Ch. 682 (il vole et navigue au ciel pour juger les dieux avec Rê) :

§ 2042, *c.*

§ 2043, *a.* 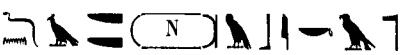

b. 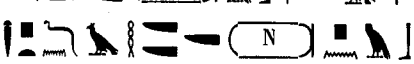

c. 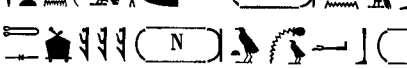

§ 2044, *a.* 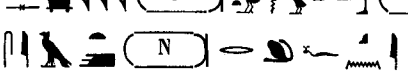

b. 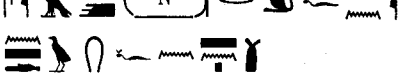

«N. vole à la façon d'un nuage[1] comme un faucon divin, les ailes de N. sont comme (celles) d'un faucon divin[2]. L'extrémité des ailes de ce N. sont comme (celles des ailes) d'un faucon divin. Redresse les os de N., prêtre Out, purifie N.[3] Le pagne (?) de N. est sur lui, — le pectoral (?) de N. est sur lui, — sa ceinture (?) (ou son bandeau de tête?) est d'étoffe chenep.»[4]

Ce texte nous apporte la preuve qu'au ciel, le roi est doté d'une paire d'ailes de faucon au moins (la présence du déterminatif du pluriel , § 2043, *b*, pourrait indiquer l'existence d'une *double paire* d'ailes, mais cela ne constitue pas une preuve suffisante : on connaît d'autres exemples de pluriels remplaçant des duels). Ce qui nous intéresse bien plus est de savoir que le roi n'a pas la forme d'un oiseau, mais qu'il a retrouvé son aspect humain[5] — tout comme nous le montre la représentation de la tombe 341, — qu'il

[1] *Wörtb.*, I, 141, 2 : bildlich von der Himmelfahrt des Toten.

[2] Sethe, *Kommentar*, III, S. 103-104.

[3] Blackman, *Sacramental Ideas and usages in Ancient Egypt, R. T.*, 1921 (t. 39), p. 51. = Sethe, *Kommentar*, III, p. 75.

[4] Pour les autres identifications ailées du roi, aux pyramides, cf. Speleers, *Comment faut-il lire les Textes des Pyramides égyptiennes?* p. 63-64, où le passage que nous venons de citer n'est pas mentionné.

[5] Du moins dès le moment où les deux textes d'origine différente qui forment ce passage (la coupure doit se faire en 2043 c) ont été réunis. (Je dois cette dernière remarque à M. J. Sainte-Fare Garnot, et l'en remercie.)

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

porte vraisemblablement le pagne, et même sans doute des ornements du costume [1].

On sait aussi par ces mêmes textes des pyramides que le roi pouvait s'élever au ciel au moyen de différents artifices parmi lesquels on compte les nuages [2] ou la fumée bleue montant des encensoirs. Ainsi : § 365 « il monte au ciel sur la fumée de la grande fumigation » [3]. Seraient-ce aussi les réminiscences imagées de cette conception que tendrait à évoquer le halo bleu et flamboyant qui entoure notre personnage? C'est une hypothèse bien fragile, mais qui méritait cependant d'être notée.

L'intronisation du nouveau roi. — Nous revenons à Sinouhe. Dès que les messagers eurent secrètement averti le prince héritier du décès de son père (le prince était sans doute déjà corégent comme son titre de tendrait à le prouver) : (R. 20) (R. 21) « pas un seul instant il ne tarda : le faucon (le prince) s'envola avec ses compagnons » [4].

Cette image du faucon qui s'envole, employée pour décrire le départ du jeune prince, fait déjà allusion à son accession très proche au trône, dans la capitale, sans doute (ou à Héliopolis), vers laquelle il va se diriger sans retard. En effet c'est sous cet aspect que Thoutmôsis III se décrit après qu'il eut été désigné par le dieu comme souverain, et au moment de son intronisation immédiate dans le sanctuaire même du dieu Amon.

Urk. IV, 159, 11-15 :

« (Il ouvrit pour) moi les battants du ciel, (il) m'(ouvrit) les portes de son

[1] A noter que le roi est décrit ainsi dans les *Textes des Pyramides* au moment où il va juger les dieux avec Rê. Est-ce en souvenir de cet acte que l'artiste fait figurer cette image près de la scène de la psychostasie?

[2] § 336 *b*, 1774 et 1777.

[3] Voir aussi § 2053 *a* et *b* où Shou et Tefnout le tirent au ciel sur la fumée de la résine de térébinthe o. A ce sujet, cf. H. Kees, *Totenglauben*, p. 103.

[4] Pour une idée semblable, comparant le nouveau roi Sésostris Ier à un faucon, cf. de Buck, *The Building inscription of the Berlin Leather Roll*, Berlin 3029, in *Analecta Orientalia*, 17, *Studia Aegyptiaca*, 1938, p. 52.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

horizon. *Je m'envolai au ciel comme un faucon divin* pour voir sa forme mystérieuse qui est au ciel. J'adorai Sa Majesté.»

Rappelons que le roi mort, pour prendre son vol, n'emprunte pas toujours l'aspect d'un faucon comme il est spécifié aux pyramides. Si nous en croyons l'exemple de la XXIIe dynastie, c'est l'oiseau-âme qui monte au ciel. Par contre, l'expression même du *faucon qui s'envole au ciel* peut tout aussi bien concerner le jeune héritier royal qui va être investi de ses nouvelles fonctions.

Le cas est très net dans le texte de Thoutmôsis III, lequel est introduit immédiatement dans le Saint des Saints (*pt* et *ꜣḫt*) où il peut contempler la face du dieu et recevoir de lui la royauté.

Quoi qu'il en soit, c'est sur le trône d'Horus[1], confondu avec le trône d'Osiris[2], qu'il apparaît comme nouveau roi. Il n'y aurait donc rien d'étrange à ce que le futur souverain ait emprunté, pour y accéder, les moyens qui rappellent son essence divine ou encore certains des attributs de cette origine. Le plus significatif de ceux-ci est bien certainement celui qui permettait au roi d'accomplir cette envolée, cette montée au ciel, au sanctuaire, ou cette arrivée sur le trône d'Horus tel un «faucon humain», c'est-à-dire, sans contestation possible, *des ailes*.

Comment, à l'appui de ces exemples, interpréter la figure du roi ailé? Sans doute, pour l'incorporer davantage à la personnalité de l'Horus qu'il incarne, l'artiste lui a-t-il adjoint une seconde paire d'ailes, soulignant encore, par là, le fait que l'usage de ses jambes a, pour l'heure, quitté sa destination humaine[3]. Peut-être est-ce aussi pour le bien différencier des divinités ptérophores aux deux ailes habituelles[4]. Enfin n'oublions pas qu'il s'agissait certainement d'évoquer une image différente de celle de l'oiseau à tête humaine, âme du roi mort. Ce génie royal qui semble passer en volant devant la scène de la balance et n'en faire

[1] Ainsi, en conclusion du couronnement d'Hatchepsout, Horus dit : *Urk.*, IV, 264, 2-3 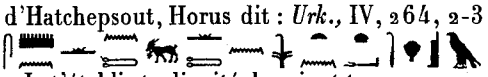 «Je t'établis ta dignité de roi, et tu es apparue sur le trône d'Horus.»

[2] Stèle de l'intronisation, Mariette, *Mon. div.*, pl. 9, l. 6 (Le roi Aspalta de Napata) : «Nous travaillons pour lui comme travailla le Double Pays pour Horus, fils d'Isis, après qu'il eut pris place sur le trône de son père Osiris.»

[3] Noter qu'il ne porte pas de sandales.

[4] Surtout les divinités féminines telles que: Isis, Nephtys, Maât.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

point partie [1], nous montre-t-il un roi mort, ou bien le nouveau souverain ? Les mains du roi tiennent les signes ☥, détail bien insuffisant pour situer le personnage dans le royaume de la Vie Éternelle, ce que le passage des *Textes des Pyramides,* cité plus haut, viendrait au reste confirmer. Les nombreux exemples réunis par la suite montrent cependant que la seconde solution peut aussi logiquement être envisagée : les chairs de ce personnage sont rouges (la couleur de la vie) et celles de l'Osiris, dans cette même tombe, sont vertes [2]. Nous inclinons donc vers la seconde hypothèse qui nous montrerait le jeune souverain au moment où il s'envole pour « se lever (comme un roi) sur le trône de l'Horus des vivants de même que son père Rê, chaque jour ». (Stèle de Kouban, l. 2, Ramsès II.)

Notons, pour renforcer encore ce dernier argument, qu'après cet envol de l'héritier vers le trône [3], les termes qui expriment l'investiture royale empruntent leur vocabulaire aux mêmes images.

Ainsi pour Thoutmôsis III, le jour de son intronisation : *Urk.* IV, 160, 11-12 : (Amon-Rê) « (Il) me fixa à moi-même la titulature, il établit mon Horus sur le serekh. »

Cette station de l'Horus sur son serekh correspond bien à la durée du règne. Les termes de la stèle de l'intronisation d'Aspalta à Napata ne laissent pas de doute à ce sujet. Il est question du décès du souverain. Pour lui choisir son successeur, l'armée se réunit, l. 2 : (3) .. après que le faucon « eut duré sur son serekh », *i.e.* eut passé son temps de règne sur son trône. [4]

[1] Puisque la scène se rapporte à la pesée de l'âme de Nekht-'Imen. L'artiste a choisi, pour représenter son personnage, la place où il y avait le plus de champ libre sur le mur — à l'endroit où la balance laisse un vide — et où les personnages sont accroupis — voir cependant à ce sujet la note 1, p. 206.

[2] On sait aussi qu'il existe de nombreux exemples de rois morts, représentés noirs ; pour ces figurations, cf. Foucart, *Tombeau d'Amonmose,* 1re partie, p. 131.

[3] *ʿḫ* dans Sinuhe, *ʿp* chez Thoutmôsis III ; remarquer que l'envol de l'âme (?) du roi mort est signifié par *ʿr* dans Sinuhe et la stèle de Psenisis et *pwy* dans le conte des « Deux Frères », et l'ostracon de Ramsès III.

[4] Nous rejoignons dans cette traduction, par des voies différentes, le sens donné à ce texte par Mariette (*Mon. div.,* 9, l. 2-3), suivi par Chabas (*Choix de Textes,* p. 64) et Maspero (*Bibliothèque égypt.,* t. 7, p. 137). Considérant le serekh comme le tombeau royal il proposait la traduction : « quand le roi fut enterré ». Moret, *Du caractère...,* p. 20

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

En résumé, cette représentation serait une habile transcription graphique du nouveau roi faucon qui s'envole pour prendre possession du trône.

Un autre point est à retenir : il semble bien qu'il y ait une corrélation entre cette étrange figuration d'une part et le groupe formé par Ramsès II et l'image osirienne derrière laquelle il se tient, d'autre part (notons que le reste de la décoration, quoique exprimé d'une façon très originale, se réfère aux thèmes habituellement connus). Un rapprochement est, en effet, bien tentant qui nous permettrait d'envisager l'hypothèse suivante : ce roi au visage marqué d'un détail, dont on peut déjà dire qu'il appartient aux signes d'affliction, ne serait-il pas figuré aux côtés de son père défunt ayant les traits et les attributs d'Osiris? [1] Aucune objection sérieuse ne peut venir à l'encontre de cette interprétation. Le roi mort ne devient-il pas le premier des Osiris (dont l'indéniable et antique royauté est encore soulignée par la frise d'uræi qui orne son trône), et ceci dès l'époque des pyramides [2] ?

Il n'est, pour appuyer cette hypothèse, que de nous référer à la grande inscription dédicatoire d'Abydos [3] :

Nous pouvons tout d'abord y retrouver amplement exprimée la piété filiale

corrigea, en partie, cette erreur. Il écrivait : « On a dit à tort que lorsqu'un roi mourait on établissait l'épervier Horus sur le serekh, c'est-à-dire le tombeau. En réalité la formule veut dire « lorsque le roi fut intronisé ». Ce sens apparaît nettement dans un récit du couronnement de Thoutmôsis III. »

En principe Moret est dans le vrai, seulement il ne s'agit pas, comme on le verra, de l'intronisation même du roi, mais bien de la *durée de son règne,* et ceci pour deux raisons. — D'abord un argument d'ordre grammatical : dans l'installation par le dieu du roi Thoutmôsis III dans sa fonction, le texte porte le *causatif smn*. Au contraire, dans la stèle de Napata, il s'agit du verbe *mn* auquel il faut donner le sens signalé au *Wb.*, II, 61 : « bleiben auf... besonders von Dauern auf dem Thron », etc. Ensuite un argument d'ordre logique : il est impossible que, dans la stèle de l'intronisation, l'armée se réunisse une fois le nouveau roi intronisé, puisque quatre lignes plus loin les soldats disent ne pas connaître leur maître qui doit se trouver parmi eux et qu'ils ont recours à l'oracle pour le choisir.

((5) ... (6) ...)

[1] Pour deux figurations de Ramsès Ier en Osiris, cf. L., *D.*, III, 151, 151 *b*, sur lesquelles il porte alternativement, la couronne blanche et la couronne rouge — il est vêtu du linceul. Voir aussi Mineptah, en Osiris, tombe thébaine n° 23.

[2] Chap. 422, § 752 à 764 ; — voir aussi à ce sujet : Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique,* p. 277.

[3] Gauthier, *Z. Ä. S.*, 48, 1911, p. 52 sq. et *Bibliothèque d'Études,* t. IV.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de Ramsès II à l'égard de son père, après son décès, et dès l'an I de son règne, lors de son premier voyage à Thèbes : l. 22 . Ceci est rappelé tout le long de l'inscription avec toute l'emphase propre à la langue égyptienne.

Nous y trouvons aussi que ce roi, si vénéré de son fils, est, aussitôt après son décès (l. 32 et l. 89) assimilé à Osiris : l. 98 « Le roi Sethi Ier Men-Maât-Rê était à l'état de défunt, d'âme parfaite comme Osiris, exultant de joie pour tout ce que faisait son fils. »

Un peu plus loin, dans la réponse que Sethi Ier fait à son fils, il est complètement incorporé à la personne même du dieu des morts ; et la conclusion de cette inscription forme véritablement le meilleur commentaire au groupe du roi barbu et de l'image osirienne à ses côtés.

l. 111 . . . l. 112 «J'ai été grandi à cause de tout ce que tu as fait pour moi ; j'ai été placé à la tête de l'Empire des Morts ; j'ai été transformé (?), j'ai été divinisé plus (112) que (ne le mérite) ma vertu, depuis que ton cœur s'est occupé de moi, alors que je suis dans le monde inférieur. Je suis ton père véritable qui est devenu dieu, m'étant mêlé aux dieux et accompagnant Aton. »

Il semble qu'on puisse tirer de pareilles scènes l'enseignement suivant : Nekht 'Imen, le propriétaire de la tombe, désira peut-être, pour une des raisons que nous allons exposer, faire figurer dans sa tombe d'une façon symbolique et suprêmement décorative l'ascension au trône de Ramsès II. Bien que ce dernier ait entrepris la construction du Ramesseum dès la première année de son règne, il est certain que les prêtres de son temple funéraire n'entrèrent pas en fonctions effectives avant que l'édifice ne fût au moins achevé. On peut supposer par contre que le personnel sacerdotal fut, dès cette époque, choisi et nommé. Cela expliquerait que, pour souligner cet événement important dans sa vie, Nekht 'Imen en évoquât la date par une de ces allégories vers lesquelles les cryptogrammes nous montrent que l'esprit des Égyptiens était volontiers tourné.

© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On pourrait aussi envisager une hypothèse beaucoup plus séduisante, mais que l'état actuel de nos connaissances rend plus fragile. Si l'on veut bien suivre Breasted dans ses dernières conclusions, Ramsès II n'aurait pas été prince héritier et c'est en usurpant la place de son frère aîné qu'il monta sur le trône [1]. « Pour faire oublier les conditions irrégulières dans lesquelles l'avènement au trône s'était accompli, on s'empressa d'avoir recours aux expédients habituels. » La grande inscription dédicatoire d'Abydos nous le montre tout jeune, présenté par son père comme l'héritier de la couronne. « Les Grands, eux-mêmes, connaissaient trop bien le chemin de la faveur pour ne pas se confondre là-dessus en viles surenchères, ne tarissant pas sur les talents prodigieux que le roi avait révélés dès son jeune âge et rappelant qu'il avait même commandé l'armée lorsqu'il n'avait que dix ans. [2] » Parmi ces courtisans, clients empressés, avait sans doute figuré Nekht-'Imen, chef de l'Autel du Ramesseum, qui dans la chapelle même de sa tombe aurait tenu à faire figurer, comme une preuve de plus de la légitimité du roi, le vol de son souverain, roi-faucon, depuis son avènement, dispensateur de vie et de puissance, se dirigeant, sans doute, vers le trône d'Horus des Vivants, sur lequel il va se poser. Dans une autre scène, il figura le nouveau roi, en costume de gala, casque bleu, devanteau royal et grande tunique de lin blanc plissée, aux côtés de son père défunt [3]. Et pour montrer les signes d'affliction ou de deuil portés par le nouveau roi, héritier légitime, il souligna sur le visage, un manque visible de soin : la barbe naissante qui témoigne d'une grande affliction [4].

Nous serions donc tentés de conclure de l'étude de ces exemples que le port de la barbe naissante, d'une moustache et de cheveux négligés, — dans ce pays où, nous l'avons vu, l'Égyptien prenait tant de soin à tenir son visage imberbe, — serait un *indice de deuil.*

[1] Cf. Breasted, *Z.Ä.S.*, 37 (1899), p. 130-139, et *Anc. Rec.*, III, § 123 à 131.

[2] Cf. Breasted, *Hist. de l'Égypte,* trad. Capart, 1926, t. II, p. 429-430.

[3] On a vu, plus haut, la piété filiale qu'il témoignait, « sinon la piété filiale au moins le *désir* qu'il avait que cette qualité lui fût attribuée » (Drioton-Vandier, *L'Égypte,* collection « Clio », p. 363).

[4] Noter que le roi est à la place même où se tiennent généralement Isis et Nephthys lorsqu'elles entourent leur frère Osiris, dont elles étaient les premières à respecter le deuil.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

B. — LE DEUIL EN ÉGYPTE.

Hérodote avait noté en Égypte une pareille pratique : (II, 36) « Chez les autres peuples, c'est la coutume, en cas de deuil, que ceux que ce deuil atteint le plus strictement se tondent la tête. Les Égyptiens, quand les décès se produisent, *laissent pousser leurs cheveux et leur barbe,* eux qui étaient rasés. »[1]

Une fois de plus, constatons qu'Hérodote a décrit avec une plume objective une pratique qu'il a vue, qu'il a pu observer et qu'on n'a aucune raison de taxer de fantaisiste. Erman-Ranke ne considèrent comme valables les affirmations du Père de l'Histoire sur les coutumes capillaires des Égyptiens, que pour les temps tardifs, et certainement pas pour tous les Égyptiens[2]. Cependant il semble qu'Hérodote ait *décrit fidèlement l'ensemble des pratiques relatives aux rites préliminaires du deuil et aux enterrements.* Usages qui ont dû être appliqués dès les premiers temps et qui ont subsisté même jusqu'à l'époque actuelle. On connaît les fameuses descriptions d'Hérodote. Rappelons entre autres ce passage, II, 85[3] :

« Voici maintenant ce que sont en Égypte les deuils et les funérailles. Lorsque, dans une maison, un homme de quelque considération vient à mourir, toutes les femmes de la maison s'enduisent de boue la tête ou même le visage ; puis, laissant le mort dans la maison, elles errent à travers la ville en se frappant, le vêtement fixé par une ceinture, les seins découverts, et, avec elles, toutes les femmes de la parenté ; d'un autre côté, les hommes aussi se frappent, le vêtement fixé par une ceinture. Ces rites accomplis, on porte le corps pour le faire embaumer. »[4]

Le jour de la mort et le jour des funérailles.

Ces descriptions rencontrent une très nette confirmation dans les représentations des nombreuses scènes de funérailles. Les textes aussi font allusion à certains détails du deuil porté le jour de la mort et repris sans doute au jour des funérailles. Passons rapidement en revue les marques visibles

(1) Même affirmation, III, 12.

(2) *Aegypten,* p. 246, note 1.

(3) II, 85, traduction de Ph. Legrand, édition G. Budé.

(4) Voir pour une description analogue à propos de la mort royale, Diodore de Sicile, I, LXXII.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

du deuil au jour des funérailles, ou pendant une période d'affliction.

L'étude des différentes attitudes de deuil dépasserait le cadre de ce travail. Bornons-nous à rappeler, à titre d'exemple, la pose traditionnelle de désolation qui consiste à «s'asseoir la tête étant posée sur les genoux», dont les textes parlent à toutes les époques et même à la période copte.

La poussière et la boue. — Nous en avons de multiples exemples pour les pleureuses attitrées, de même que pour les parents du défunt. On voit, outre leur accoutrement caractéristique, que les femmes s'enduisent la tête de boue, ou de poussière par un geste très reconnaissable. Ce même geste est accompli par les hommes. La tombe 341 de Gournah notamment comprend dans le cortège funéraire des silhouettes d'hommes dont le chef est recouvert de poussière; l'un d'entre eux est figuré dans l'attitude suivante : les deux bras levés horizontalement et pliés laissant retomber chacune des mains sur le crâne pour déposer de la poussière. Son geste est en tout point identique à celui du général Psenisis de la tombe d'Osorkon II[1]. C'est une coutume qui était bien entrée dans les mœurs égyptiennes et à laquelle les textes font allusion. Ainsi, le conte des Deux frères: VIII, 6-7. (8,7) «Biti se mit en route pour la Vallée du Pin parasol. De son côté, son frère aîné se dirigea vers sa propre demeure, une main posée sur sa tête, qu'il avait souillée de boue.»[2]

Le costume : la robe, le manteau et leur couleur. — Nous pouvons constater que les femmes au convoi funéraire, pleureuses attitrées ou parentes du défunt, portaient fréquemment une longue tunique attachée sous les seins. Les artistes

[1] *Kemi,* IX, pl. XXXI, p. 105 article de Loret. Voir aussi Montet, *Douze années de fouilles dans une capitale oubliée du Delta égyptien,* 1942, p. 132.

[2] Ou bien encore, il est dit du maçon (ou du potier), au papyrus Lansing, IV, 4-5 : «Le petit (?) maçon (ou plutôt le fabricant de pots), il est tout recouvert de terre comme si les siens étaient morts.» (A. Erman und H. O. Lange, *Eine Ägyptische Schulhandschrift der 20. Dyn.,* Kopenhagen 1925, p. 52, et Blackman and Peet, *J. E. A.,* XI, 1925, p. 288, n. 3. Voir aussi à ce sujet Loret, *Kemi,* IX, p. 105-106). Dans les villes, la poussière est souvent remplacée par de la couleur bleue (voir au sujet de cette couleur les notes suivantes). Cette coutume est encore observée de nos jours en Égypte.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

qui les ont représentées n'ont pas manqué de teinter de bleu, ou de mauve, leurs robes, leurs voiles ou leur manteaux, souillés par la poussière qu'elles versaient sur les cheveux ; c'est ce qui avait, en grande partie, conduit certains auteurs à considérer le bleu comme la couleur du deuil [1]. Wreszinski et Davies surtout [2] ont démontré que ces figurations évoquent plutôt des vêtements abondamment recouverts de poussière [3].

Les hommes aussi, qui se souillent la tête de poussière, portent, plus rarement il est vrai, des vêtements teintés de la sorte, cependant il s'en trouve dans les tombes thébaines, — un exemple frappant nous est fourni par les « deuillants » qui entourent en pleurant la momie, dans la tombe des Deux Sculpteurs, Neb-Amon et Ipouki. Un long manteau bleu pâle couvre une de leurs épaules ; il est noué sous un sein, et tombe jusqu'aux chevilles.

Le voile et la bandelette de deuil. — Sur le costume des femmes, citons encore, dans la tombe 341 de Gournah, la présence d'un long voile transparent, ou d'une résille à l'usage de la veuve assistant au service funéraire [4].

Un autre élément commun aux femmes et aux hommes du cortège funéraire est la bandelette blanche qui ceint la chevelure des pleureuses, celle des hauts fonctionnaires qui accompagnent le convoi, et celles des prêtres et des serviteurs du défunt.

[1] Gardiner, *Z. Ä. S.*, 47 (1910), 162.

[2] *The Tomb of Two Sculptors at Thebes*, p. 46 et note 1. Voir aussi Foucart, *Tombeau d'Amonmose*, 1re partie, p. 31.

[3] Il se pourrait, et cette hypothèse n'a rien d'illogique, que l'usage ait progressivement amené les Égyptiens à porter, les jours d'enterrement, les robes ayant déjà ces tonalités et que, de préférence aux vêtements blancs, le port de tuniques de cette couleur ait été réservé au jour des obsèques. Un exemple très significatif à cet égard est la scène reproduite dans Werbrouck, *op. cit.*, fig. 28, tombe de Kynebou (Cheikh abd el Gournah, n° 113, d'après les copies de Wilkinson et les manuscrits de Hay) où sept pleureuses sont habillées d'une longue tunique bleue, de la taille aux pieds. La couleur est *uniformément bleue*, alors que le serre-tête qui orne la perruque est d'un blanc très net. Or, si le décorateur avait voulu rappeler, dans la teinte de la robe, la couleur de la poussière, c'est bien au premier chef, par la bandelette des cheveux qu'il aurait commencé (Cf. aussi Werbrouck, *op. cit.*, fig. 33 et 40). Cette hypothèse (voir Davies, *op. cit.*, p. 16, note 1) serait très séduisante bien qu'on n'ait encore jamais trouvé, dans un trousseau funéraire, une robe de ce genre (Foucart, *op. cit.*, p. 32). Quoi qu'il en soit, aucune de toutes ces recherches ne nous donne réellement la certitude d'une couleur spécialement choisie, ou obligatoire. (Pour la couleur rouge, cf. Foucart, *op. cit.*, 131 ; noir, *op. cit.*, p. 132.)

[4] Foucart, *op. cit.*, p. 131 et Werbrouck, *op. cit.*, p. 66.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans la généralité des cas, c'est un bandeau blanc plat passant sur le front et tenu à l'arrière du crâne par un nœud à une boucle et à une ou deux retombées. Les femmes le portent la plupart du temps [1]. Parfois la perruque des femmes comporte une variante. Le ruban blanc ne passe plus sur le front,

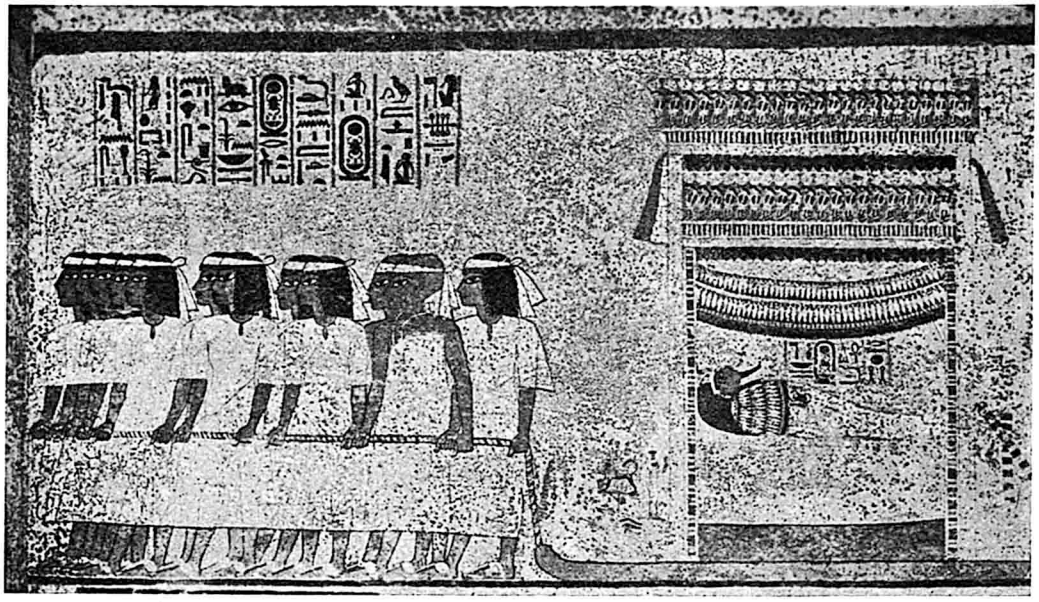

Fig. 16. — Tombe de Tout-Ankh-Amon, chambre funéraire. Le cortège funéraire du roi.

mais retient, au niveau des oreilles, la masse de cheveux qui se répartissent ensuite en boucles ou en masse compacte sur les épaules [2]. Les hommes en ont aussi le front paré. Les premières représentations datent de la XVIIIe dynastie. Elles apparaissent nettement dans la tombe de Tout-Ankh-Amon (fig. 16),

[1] Cf. par exemple *Tombe de Kynebou,* n° 113 de Sheikh abd el Gournah : Werbrouck, *op. cit.,* fig. 28. Pour ce bandeau sans nœud, cf. Werbrouck, *op. cit.,* pl. 26 («Tomb of Two sculptors»). A ce propos on remarquera que ces deux pleureuses divines portent toujours une étrange coiffure qui semble être une calotte de cheveux très courts, ou même rasés complètement que des petits points noirs ornent fréquemment. Cf. Werbrouck, *op. cit.,* pl. 26 («La tombe d'Amena») : calotte noire, ruban blanc et Mariette, *Denderah,* IV, p. 89 ; Werbrouck, fig. 60; Gardiner, *The Tomb of Amenemhet,* pl. IX et pl. XXIV. Cette tradition semble au moins dater du Moyen-Empire, cf. Davies, *The Tomb of Antefoker,* pl. XVIII, XIX, XXII et XXIII. — Au sujet d'une représentation analogue figurée sur deux sarcophages thébains, voir la note de Möller, *Amtl. Ber.* 33, p. 199.

[2] Dès l'époque amarnienne, ainsi : la tombe du roi, frise des pleureuses, Werbrouck, *op. cit.,* fig. 4.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

la seule tombe royale qui comporte la représentation de funérailles. A cette époque, le ruban est large et ses retombées s'élargissent encore à la base. Carter les compare très heureusement aux mêmes bandelettes que portent les fellahs actuels dans des occasions semblables, à seule fin de distinguer les parents ou les proches de la maison du défunt [1]. Cette coutume se généralise à la XIXe dynastie où le port de cet insigne devient régulier, au jour de l'enterrement [2].

Objets. — Les insignes apparents du deuil, *au jour des funérailles,* semblent se limiter à ce que nous venons d'en dire. Signalons, pour être complet, les nœuds de ruban qui ornent parfois les cannes des hommes du cortège funéraire [3].

Au lendemain de la mort.

Rien de précis n'indique jusqu'ici, dans toutes ces marques extérieures du deuil, le port de la barbe naturelle quoique les éléments archéologiques étudiés plus haut nous incitent à reconnaître cette coutume dans l'Egypte pharaonique. De plus Hérodote en a parlé, comme il a parlé d'autres détails de costume qui, on l'a vu, se sont trouvés confirmés. Mais nous n'apercevons encore, à la lumière des recherches archéologiques, qu'un pâle reflet, — évocation bien incomplète de ce qui devait se passer. Il est évident que les bruyantes marques de désespoir, prodiguées le jour du décès, devaient être

[1] Carter, *T. A. A.,* II, 27.

[2] Ainsi, dans la tombe 341 de Gournah, tous les hommes du cortège le portent. La plupart ont le crâne recouvert de poussière aussi en signe de deuil (voir une photographie d'ensemble de la scène, dans : *Mitteilungen des Deutschen Instituts...,* Band XI, Heft 1 und 2 (article de Erich Lüddeckens, Taf. 18). De bons exemples sont encore donnés par la tombe 178 et celle de Shouroy (Werbrouck, pl. XXXIX). Enfin, d'une époque plus tardive, date un sarcophage de Leyde (M. 3) sur lequel il nous est loisible de constater que les hommes comme les femmes ornaient leur chevelure, aux cérémonies des funérailles, d'un bandeau dont les deux longues retombées, minces comme un fil, descendaient jusqu'à terre. Tous les acteurs de la scène le portent (Boeser, *Beschrijving van de Egyptische Verzameling,* t. X, pl. VI ; *Egyptische Monumenten,* III *a,* Afd. M. pl. x ; Werbrouck, fig. 57).

[3] Foucart rappelle que cette coutume était encore observée au siècle dernier dans quelques-unes de nos provinces françaises (*Tombe d'Amonmose,* 1re partie, p. 131).

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

suivies, dès le lendemain, par une période de deuil intime [1]. Les seules occasions qui pouvaient donner lieu à l'exhibition des marques extérieures réservées au deuil étaient : soit le jour de la mort, soit celui des funérailles. Or, le jour des funérailles marquait certainement la fin de la période de deuil que l'on pouvait qualifier d'intime et de silencieux. Aucune des nombreuses scènes d'enterrement ne montre les parents mâles du défunt portant une barbe négligée. *Ce ne pouvait donc être qu'au lendemain de la mort que les hommes de la famille laissaient croître leur barbe.* Combien de temps la laissaient-ils pousser? Rien ne nous l'indique, mais tout porte à croire que ce devait être pendant les jours qui suivaient immédiatement le décès, au cours des « soixante-dix jours qui ont été accomplis dans la place de l'embaumement » [2]. Hérodote dit bien : « quand les décès se produisent », c'est-à-dire aussitôt après la mort. Ce délai pouvait se prolonger suivant les circonstances, mais ne dépassait jamais, sans doute, le jour des funérailles, à partir duquel la vie normale devait reprendre pour toute la famille du défunt.

Le jeûne et l'abstinence. — On se rappelle, à ce propos, que l'auteur de la lettre au Mort du Musée de Leyde, se trouvant au loin au moment du décès de sa femme qu'il avait quittée malade, prit le deuil : l. 30 *sic* l. 31 *sic* « et quand cet état se produisit chez toi (*i. e.* lorsque tu mourus), je passai huit mois sans manger ni boire comme un homme avait l'habitude de le faire [3]. » Sitôt arrivé à Memphis, de retour, il demande à Pharaon la permission d'aller s'occuper des funérailles de son épouse : l. 33 *sic* « et je pleurai beaucoup, avec les miens, devant mon pâté de maisons (*street-quarter*) ». Il fit préparer les lins les plus

[1] Erman, *Religion,* traduction française de Wild, p. 355.

[2] Gardiner, *Tomb of Amenemhet,* p. 56 et 83 ; Davies, *Studies presented to F. Ll. Griffith,* p. 289 traduit : « ton soixante-dixième jour ». Voir aussi par exemple *A. S. A.,* XXXVIII (1938), p. 176 (Sarcophage de Potasimto) et G. Möller, *Die beiden Toten-Papyrus Rhind,* 1913, I, 3, 4-5 ; II, 3, 3.

[3] Encore un trait qui a été noté par les voyageurs classiques : cf. à propos de l'abstinence de nourriture, de boisson et de plaisirs, à l'occasion de la mort d'un roi, Diodore, I, 72.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

fins, pour l'ensevelissement de son corps qui devait attendre, dans le bain de natron, son retour[1].

Ces phrases résumées, par lesquelles il exprime les marques de la douleur, soulignent, pour lui, les abstentions les plus typiques que lui impose la période de son deuil silencieux. C'est vraisemblablement à cette même période que s'applique aussi le passage du papyrus de Saint-Pétersbourg, n° 1116 recto, l. 41-43 :

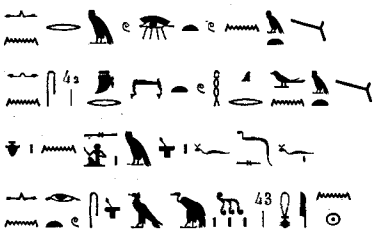

« on ne pleurera plus à cause de la mort, *on ne se couchera plus affamé* (ayant faim) *à cause de la mort,* on n'aura plus de pensées que pour soi-même, on ne fera plus de cérémonies de deuil alors. »

La pousse des cheveux et de la barbe. — Il est évident que, pour un bon vivant, jeûner, ou se nourrir frugalement, se priver de mets recherchés, de vin et de bière qui enivrent, était plus méritoire et coûtait davantage que de laisser croître sa barbe. C'est sans doute pour ces raisons qu'il n'est pas question, dans ces textes, du port de la barbe. *Le jour de l'enterrement arrivé, les hommes devaient apparaître de nouveau imberbes* et c'était pour la cérémonie des funérailles qu'ils réservaient particulièrement l'usage d'objets ou d'attitudes caractéristiques.

Existe-t-il, cependant, dans les textes, des traces de cette coutume, ou de cette obligation dans le deuil, pour les hommes? Aucun texte de l'époque pharaonique, du moins à notre connaissance, ne nous en apporte *directement* la preuve. Les mots les plus employés pour exprimer l'idée de deuil nous donneront-ils plus d'éclaircissement? Voyons les plus courants.

On relève dès les pyramides le mot caractéristique *iꜣkb*[2].

[1] Papyrus n° 371 verso, cf. Gardiner and Sethe, *Letters to Dead,* pl. VIII. — [2] Par exemple, *Pyr.,* § 829 *c*.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Au Moyen Empire, c'est un mot *gmw* [1] qui peut être aussi employé.

Au Nouvel Empire, encore deux mots nouveaux : *g;s* et *prr* [2].

On constatera que les déterminatifs sont : soit, soit ou. L'oiseau du mal s'explique bien puisqu'il indique les idées de tristesse et de malheur. Quant à la triple boucle de cheveux, le fait qu'on la retrouve comme déterminatif des mots pleureuses, lamentatrices : *ḥwit,* *i;kbyt* à l'époque grecque : *gist* et même du mot veuve *ḫ;rt,* nous inciterait à l'interpréter comme une allusion aux cheveux défaits des pleureuses sur lesquels celles-ci répandent, tout comme les hommes, la poussière et la boue. Une preuve très nette nous en est donnée par un passage du *Chant du Harpiste* du tombeau de Neferhotep [3] où il est question des . . . . Le déterminatif du verbe *i;kb* représente une femme penchée en avant. Deux longues boucles de cheveux pendent de sa tête, elles doivent lui voiler entièrement la face. C'est la transcription graphique de l'image bien connue des pleureuses au corps penché en avant et dont la chevelure retombe comme une masse sur le visage [4].

Cependant ce déterminatif ( ) ne ferait-il pas aussi allusion au système pileux tout entier et pas seulement à la chevelure? Déjà, dès les pyramides, les idées de cheveux et de barbe sont très intimement liées. Voyez par exemple le § 1428 (ch. 565), où le mot «raser» est déterminé par le rasoir, non pas sous le menton mais posé directement sur la tête : . Les ostraca et les figurations étudiés plus haut, nous montrent aussi les cheveux naissants.

Comme on l'a déjà vu, Hérodote avait remarqué que les Égyptiens laissaient pousser, en signe d'affliction, non seulement leur *barbe* mais aussi leurs *cheveux*. Or, si nous analysons certains passages du *Livre des Rêves* contenu dans le Papyrus Chester Beatty III, nous retrouvons les mêmes idées.

(1) Sinuhe, R. 9.

(2) *Livre des Rêves,* Papyrus Chester Beatty, III, 31 et 8, 17-18.

(3) Dümichen, *Historische Inschriften,* II, Taf. XL *a,* 25.

(4) Voir ainsi l'attitude d'une des sœurs de Renni, à el Kab : Werbrouck, *op. cit.,* fig. 44 ; de même la pleureuse de Minnakht à Thèbes, tombe n° 87 : Werbrouck, fig. 181, et la pleureuse d'Amenemhet, Thèbes n° 82, Gardiner, *Tomb of Amenemhet,* pl. XXIV, p. 69 ; Werbrouck, fig. 182. Voir aussi à ce sujet : Hellmuth Müller, *Mitteilungen..... Kairo,* Band 7, Heft 2, 1937, p. 114.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il importe, avant tout, d'étudier deux points essentiels pour la compréhension de notre hypothèse.

1° Dans ce livre, les termes sont réunis à peu près par catégories, ainsi :

III, 2, 20 (*Si un homme se voit en rêve :*)
Sa bouche pleine de terre...
Mangeant de la viande...
Mangeant de la viande de crocodile...

ou encore

III, 3, 3 *On lui donne du pain blanc...*
3, 4 *Buvant du vin...* etc.

2° Pour bien interpréter un rêve, il faut toujours prendre le contraire de ce qu'il évoque, ainsi :

III, 2, 12 (*Si un homme se voit en rêve :*)
Mourant brusquement, bon *cela signifie qu'il survivra à son père;*
Se voyant mort, bon *il a une longue vie devant lui.*

Analysons, maintenant, à la lumière de ces principes, les passages qui peuvent nous intéresser.

Nous voyons d'abord que :

III, 3, 2 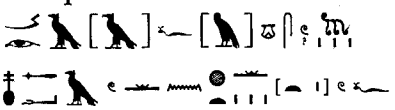
Si un homme se voit en deuil
(*cela*) *est* bon, (*ce sera*) *un accroissement de ses biens;*

et tout de suite après :

III, 3, 3 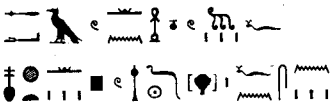
(*S'il se voit*) *ses* cheveux poussant,
(*c'est encore*) bon, *cela signifie quelque chose au sujet de quoi sa face s'éclairera.*

Nous constatons donc que : l'idée de deuil (et ce qui doit la caractériser : la pousse des poils naturels[?]) et la vision de cheveux qui poussent sont mis en parallèle ou dans la même catégorie; d'autre part, deuil et cheveux sont considérés comme des choses désastreuses en réalité puisqu'en vertu du système des contrastes établi ci-dessus, l'un comme l'autre signifient dans l'interprétation du rêve des choses heureuses.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Voyons plus loin, nous trouvons encore :

III, 8, 17 (*Si un homme se voit en rêve*)

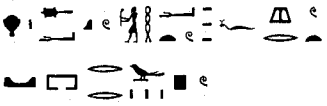

Rasant *ses membres inférieurs*
Mauvais, *cela signifie deuil.*

III, 9, 19

coupant *ses cheveux,* (*ou les poils de sa tête*)
Mauvais, *l'enlèvement de quelque chose dans sa maison.*

Là encore nous sommes amenés à faire des constatations analogues : sont mis dans la même catégorie les idées de se raser le poil et de se couper les cheveux; l'une comme l'autre de ces actions sont considérées comme correspondant à un état de bonheur et de bien-être par l'Égyptien dans la vie normale puisque, pour obéir à la loi du contraste observée dans ce *Livre des Rêves,* leur interprétation présage de sombres événements.

Nous en concluons donc que, dans la réalité où les choses sont prises avec leur signification normale, et non avec le sens contraire, se raser le poil et se couper les cheveux devaient être considérés comme des signes de vie heureuse, de joie et d'existence sereine; alors que, se laisser pousser le poil et les cheveux, était effectivement la marque d'un grand chagrin et d'une profonde tristesse.

Cette contribution du *Livre des Rêves* ne serait pas suffisante si elle était seule. Mais venant renforcer toute l'argumentation que nous avons tâché de réunir autour des personnages royaux portant la barbe naturelle naissante, elle prend un singulier relief.

*
* *

Cette coutume de deuil n'était pas observée uniquement par les rois, dont les images nous ont été conservées plus nombreuses, mais aussi par les autres classes de la société. Nous pouvons en retrouver des traces dans la vie civile, ainsi que les textes viennent déjà de nous le faire supposer. Les preuves

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

figurées, comme pour les personnages royaux, apparaissent au Nouvel Empire. On en relève des exemples, rares il est vrai, chez les seigneurs et les bourgeois, — dans le peuple même, surtout à l'époque ramesside.

Fig. 17. — Ostracon trouvé à Deir el Médineh, Louvre E 14, 299, d'après Vandier d'Abbadie, *Ostraca figurés*, II, pl. LXVI, n° 2508.

Parmi les ostraca figurés de Deir el Médineh, on remarquera encore une tête d'homme coiffée d'une longue perruque, fig. 17. Son menton est orné de la petite barbe postiche, et, de la commissure des lèvres, part un collier de barbe naturelle qui remonte vers les oreilles [1]. Est-ce encore l'esquisse d'un dessinateur qui s'apprêtait à décorer, non pas peut-être une tombe royale [2] mais une des nombreuses tombes de Gournah et de la région? [3]

La tombe 359 de Deir el Médineh (fig. 18) [4] nous montre parmi toutes les représentations de son propriétaire, Anhourkhaoui, son image agenouillée en adoration devant le faucon d'or. Il porte la longue perruque noire, terminée par des mèches. Mais, alors que sur les autres représentations son menton apparaît parfois orné d'une courte barbe, évasée à la base, il porte, sur la figuration qui nous occupe, un collier de barbe naissante. Aucun indice ne peut nous être fourni par la

[1] Vandier d'Abbadie, *op. cit.*, II, pl. LXVI, n° 2508 = Louvre E. 14.299.

[2] Il se pourrait au reste que ce soit aussi une esquisse analogue à celle de la figure 6 du présent article.

[3] Les esquisses de profils ramessides citées plus haut ont peut-être précédé la décoration d'une tombe comme celle de Nakht-Imen (341). Il est évident qu'on pourrait retrouver, sur les murs des tombes, les dessins définitifs ébauchés sur les ostraca. Les exemples ne manquent pas.

[4] Bruyère, *Fouilles de l'I. F. A. O.*, 1930, pl. XVIII, p. 66.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

scène où il figure, mais rien n'empêche de supposer que pendant la construction de sa tombe il perdit un membre proche de sa famille et qu'il tint ainsi à faire éterniser, parmi ses représentations, une des phases de son existence [1].

Les funérailles au tombeau d'Amonmose (fig. 19 [2]), nous montrent également un personnage présentant les caractéristiques qui nous intéressent.

Fig. 18. — Le Sedem-Ach Anhourkhaoui, à Deir el Médineh, d'après B. Bruyère, *Fouilles de l'I. F. A. O.*, 1930, pl. XVIII.

Il porte le bandeau de deuil autour du crâne; son geste qui consiste à porter la main à son nez, en masquant sa bouche, est parmi les plus typiques pour exprimer la douleur. Son crâne et son visage portent les marques d'une chevelure et d'une barbe qui repoussent. Il nous est difficile d'imaginer que ce personnage soit le seul parent du défunt portant le deuil dans ce cortège. Les scènes de funérailles devraient, s'il en était ainsi, nous en montrer de nombreux exemples, et nous avons dit plus haut que cette coutume de se

[1] Bruyère avait déjà émis l'hypothèse qu'Anhourkhaoui était représenté avec un signe de deuil, *op. cit.*, p. 66.

[2] Foucart, *Mémoires*, t. LXII, 1re partie, pl. X, cf. aussi Werbrouck, fig. 28.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

laisser pousser le poil devait être observée dans les jours qui accompagnaient le décès et prenait fin avant le jour de l'enterrement. Il se pourrait donc que notre personnage ait assisté à l'enterrement d'un de ses parents ou amis, à une époque où il venait de perdre un des siens. Il est bien évident que les décorateurs des tombes représentaient, parmi les personnages dont ils se servaient pour animer les murs des chapelles, des hommes ayant réellement

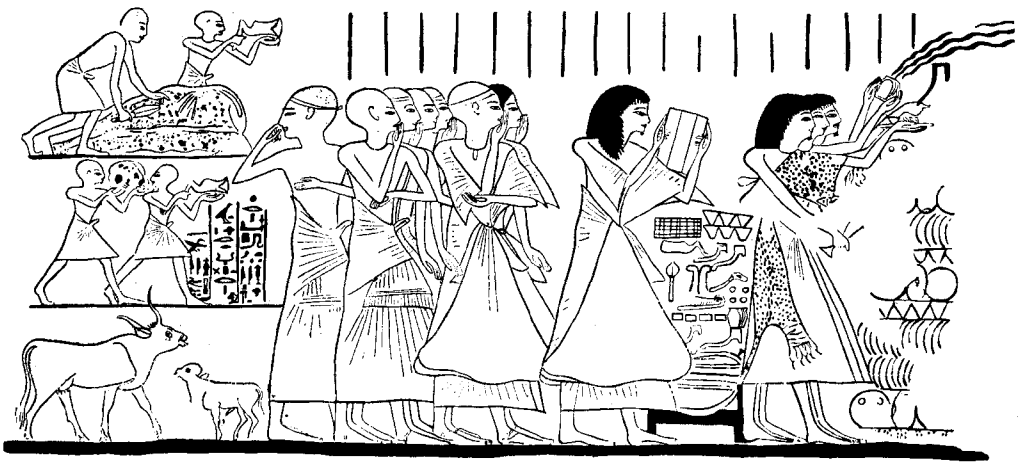

Fig. 19. — Les funérailles d'Amonmose, d'après Foucart, *Mémoires*..., t. LVII, 1re partie, pl. X.

existé. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de parcourir les chapelles de Deir el Médineh. Les amis du mort sont représentés et nommés. (La tombe de certains d'entre eux est connue. Les mêmes pleureuses à gage apparaissent dans plusieurs chapelles; c'étaient des femmes du pays dont les noms sont mentionnés.)

Une explication analogue pourrait être donnée pour un des serviteurs du tombeau du vice-roi de Nubie, Houi [1], fig. 20. C'est un des personnages qui apportent de petites bourses. Cette représentation — celle d'un Nubien peut-être, — est la plus ancienne de celles qui nous montrent un personnage civil à la barbe de deuil, puisqu'elle remonte au temps de Tout-Ankh-Amon.

Notons encore la figure d'un bouvier, au tombeau de Ken-Amon, fig. 21 [2].

[1] Gardiner and Davies, *The Tomb of Huy*, pl. XVI.

[2] Davies, *The Tomb of Ken-Amon*, pl. LXI *a*. On peut aussi, pour ces dernières figures, envisager l'hypothèse de personnages de basse condition, mal soignés. Mais ces derniers

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Toutefois, ces deux dernières représentations ne doivent pas être regardées comme des exemples probants venant à l'appui de notre thèse. L'artiste a peut-être voulu simplement représenter là des hommes du peuple ou des prisonniers étrangers négligés.

Il parait plausible d'envisager, nous l'avons dit plus haut, que la pousse de la barbe, en signe de deuil, devait prendre place, au lendemain de la mort,

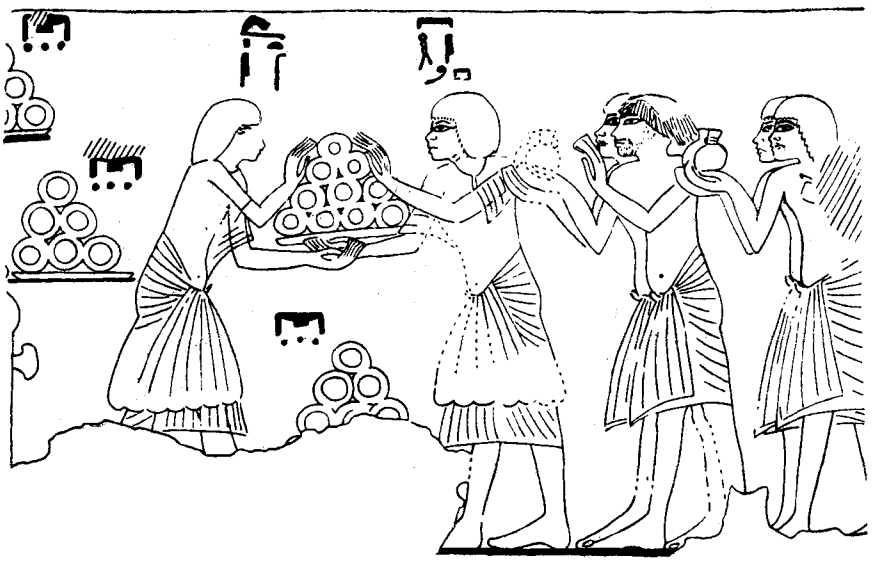

Fig. 20. — L'apport des tributs de Nubie. GARDINER et DAVIES, *The Tomb of Huy*, pl. XVI.

pendant la préparation de la momie. Comment, dans ces conditions, interpréter la représentation des serviteurs au tombeau de Apy, fig. 22 [1], qui semblent porter le deuil de leur maître au jour même des funérailles (figurées au registre supérieur de la décoration murale de la tombe), étant donné que celles-ci, avaient lieu, comme on le sait, environ trois mois après le décès? S'il en était ainsi, répétons-le, les nombreuses représentations de funérailles conservées sur les parois des tombes thébaines devraient nous montrer une

sont très peu fréquemment représentés. Un seul groupe d'exemples, à notre avis, pourrait convenir à cette hypothèse, et doit être interprété comme une charge : cf. ERMAN, *Aegypten*, Abb. 102, « Karikatur eines schlecht rasierten kahlköpfigen Mannes. (Nach dem Turiner obscönen Papyrus) ».

[1] DAVIES, *Tomb of Apy*, pl. XXVIII.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

majorité de personnages barbus, dans les cortèges. Or, il n'en est rien. Il faudrait donc penser que le décorateur a vraisemblablement voulu montrer toute la maisonnée pleurant le départ du maître [1], sans vouloir prétendre trouver une étroite corrélation de temps entre le jour des funérailles et le moment représenté dans cette scène. Cette dernière peut fort bien appartenir aux jours qui suivent immédiatement le décès. Noter aussi l'emplacement du registre qui, logiquement, doit rappeler une scène antérieure à celle des funérailles. Un fait certain nous montre que les personnages sont dans une période de deuil : c'est la bandelette funéraire qu'ils portent tous deux au front [2]. Le décorateur a fait figurer ces personnages portant de visibles marques d'affliction, près des scènes voisines des funérailles du maître, et d'autres scènes funéraires. En effet, au registre supérieur de la paroi figure l'enterrement d'Apy; au registre médian, on peut admirer ce ravissant petit temple-chapelle périptère (longtemps interprété comme une maison [3]), entouré d'un merveilleux jardin que ces mêmes serviteurs ne cessent d'arroser avec leur chadouf. Au registre inférieur, des scènes du culte du roi mort.

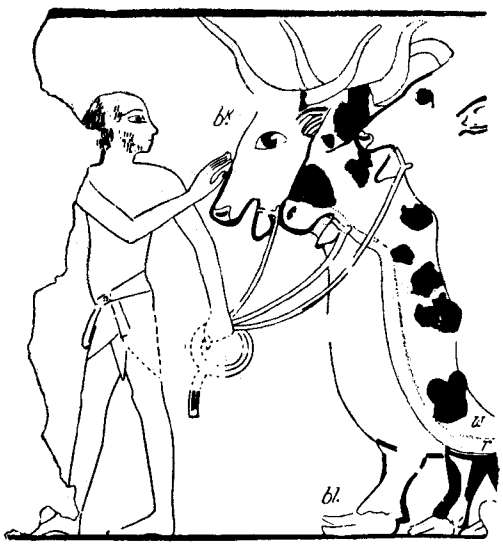

Fig. 21. — Le bouvier, d'après Davies, *The Tomb of Ken-Amon*, pl. LXI, *a*.

[1] A ce propos, Foucart, *Amonmose*, p. 210 et Davies, *Neferhotep*, p. 50, pl. XXXIV, l. 23 : « may there be a lector and a band of mourning women *from the children of the household slave women* ». Werbrouck, *op. cit.*, p. 11.

[2] Pour une autre représentation de serviteur, affairé à son travail, non loin des funérailles, et portant la bandelette de deuil, cf. *Tomb of Kynebou*, n° 113 ; Werbrouck, *op. cit.*, p. 48, fig. 28.

[3] Voir à ce sujet tous les vieux manuels, et même les livres récents, à commencer par Davies, *Two Ramesside Tombs*, p. 51. Porter et Moss, *Topographical Bibliography*, t. I, p. 157, le signalent comme un « building ». Le premier à déceler l'identité de cet édifice semble être Spiegelberg, *Z. Ä. S.*, 45, 1908, S. 86-87 : « Eine ägyptische Darstellung des Peripteros Tempels ». Voir aussi : Foucart, *op. cit.*, 1re partie, p. 124, note 5.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

*
* *

Au terme de cette étude où nous nous sommes efforcés de passer en revue chacune des représentations qui nous montraient les figures masculines

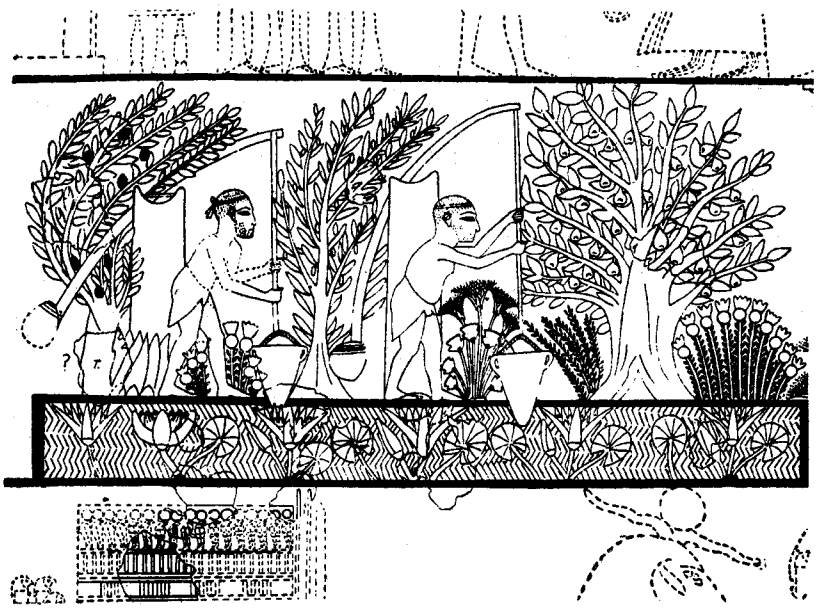

Fig. 22. — Les jardiniers, d'après Davies, *The Tomb of Apy*, pl. XXVIII.

portant la barbe naissante, nous pouvons, en résumant les conclusions qui en découlent, faire ainsi le point.

Le port de la barbe naturelle n'est pas incompatible avec celui de la barbe officielle : chacune semble avoir sa signification propre.

Certaines de ces figures nous donnent aussi le détail des cheveux qui repoussent, ce qui vient encore renforcer la similitude de cette pratique dans l'Égypte antique et à l'époque où Hérodote visita le pays.

Il nous a été possible, dans nombre de cas, de constater que ces représentations d'hommes à la barbe négligée pouvaient être en rapport étroit avec des idées de deuil et de douleur.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On croit aussi pouvoir déduire que les hommes devaient se laisser pousser la barbe tout de suite après le décès, pendant la période d'embaumement, et que le délai devait être terminé au jour des funérailles, où, en aucun cas, à notre connaissance, les fils du défunt ne sont affligés d'une pareille négligence de toilette [1].

Les textes ne sont malheureusement pas catégoriques, mais ils permettent certaines déductions qui viennent renforcer notre hypothèse.

Enfin les représentations ne font apparaître cette coutume qu'à partir du Nouvel Empire. La première daterait peut-être du règne d'Amenophis IV. Les civils, comme les rois, semblent avoir observé la même pratique, mais il faut noter que les civils sont plus rarement mis en scène. Néanmoins, si nous pouvons accorder quelque crédit aux documents archéologiques connus, il semble que — comme sur tous les autres plans, — ce fut d'abord coutume royale. On ne peut, à la vue de certaines représentations de pharaons portant le deuil sur le visage (et, cependant vêtus de leur costume d'*apparat*), s'empêcher de penser aux exigences et aux charges des devoirs royaux, qui contraignaient peut-être le souverain à figurer dès le décès de son père dans toute la majesté de son jeune état d'héritier. Cette circonstance pourrait trouver une traduction à l'époque moderne dans la phrase traditionnelle : « Le roi est mort, vive le roi ! »

Le premier en date des pharaons qui aurait observé cette règle, avons-nous dit, est celui qui est représenté par cette statue de style amarnien étudiée par Schäfer. Cette coutume paraît avoir été communément adoptée par les civils à l'époque ramesside.

Ce détail nous donnera-t-il un élément nouveau permettant de dater d'une façon plus précise la statuette de la collection Simon du Musée de Berlin [2] ? On sait que Schäfer ne prend pas catégoriquement position et qu'il ne peut, en l'absence de preuves formelles, déterminer s'il s'agit d'Amenophis IV ou de l'un de ses successeurs immédiats [3] — bien que Fechheimer [4] et

[1] Ce signe extérieur pouvait aussi se porter aux anniversaires du décès, ou d'un deuil religieux, cf. Reisner, *Z. Ä. S.*, 70, 1934, p. 40-42, inscription du Gebel Barkal, l. 3.

[2] Comme il nous permettrait de dater exactement les monuments qui portent la représentation des autres souverains.

[3] Schäfer, *Z. Ä. S.*, 70, 1934, p. 9-10.

[4] *Kleinplastik*, p. 84.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

dernièrement Capart [1] aient été catégoriques en affirmant qu'il s'agissait bien là du roi hérétique.

On connaît le naturalisme et le réalisme qui caractérisent les artistes amarniens, encouragés dans cette voie par le roi lui-même. C'est bien dans la tombe du souverain (ou de la reine?) que, pour la première fois, un roi a laissé représenter sa douleur dans l'intimité du Palais (fig. 23). Plus encore, c'est

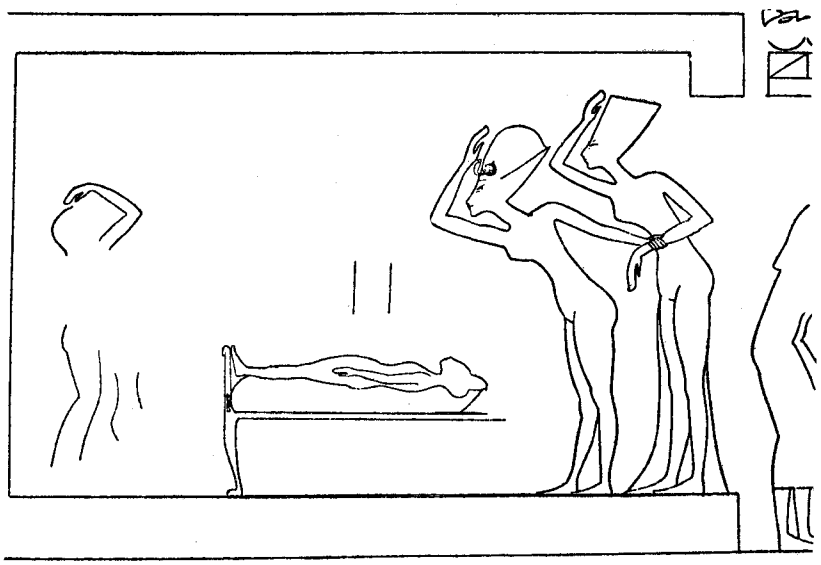

Fig. 23. — La mort de la petite princesse Maket-Aten, d'après Bouriant, Legrain, Jéquier, *Monuments pour servir à l'étude du culte d'Atonou en Égypte*, pl. VI.

le corps de la jeune princesse Maket-Aten, dans son costume des vivants, sur le petit lit de sa chambre, qui est figuré dans la scène, — et non pas son corps déjà momifié [2]. Le roi et la reine, unis dans leur douleur commune, penchés sur le cadavre enfantin, font des gestes de lamentation, tout en se tenant affectueusement par la main.

La statuette Simon daterait-elle de ce décès qui dut endeuiller la cour, vers la fin de la période amarnienne, en l'an 17 du règne d'Amenophis IV [3]? C'est, en tout cas, une mort qui frappa péniblement le souverain et à

[1] *L'Art égyptien, Choix de Documents,* II, *La Statuaire,* pl. 341.

[2] Bouriant, Legrain, Jéquier, *Monuments pour servir à l'étude du culte d'Atonou en Égypte,* pl. VI et Guentch-Ogloueff, *Revue d'Égyptologie,* t. IV, p. 75-80.

[3] Capart et ses collaborateurs, *Tout-Ankh-Amon,* p. 65.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'occasion duquel il n'hésita pas à faire perpétuer sa désolation. Rien de surprenant à ce qu'il se soit aussi laissé figurer dans un appareil de deuil, par un artiste de la capitale. Peut-être, même, mit-il une certaine ostentation à se montrer à ses sujets le visage marqué de sa douleur en le privant des soins qu'il lui donnait habituellement[1], voulant ainsi montrer que ses pensées étaient entièrement absorbées par le cruel événement qui l'avait atteint[2]. (On ne peut évidemment pas se baser, pour appuyer cette hypothèse, sur le visage du roi représenté devant le corps de sa fille morte, les reliefs étant trop dégradés pour porter encore des détails aussi superficiels. Seule la statuette Simon, par un bienheureux hasard, nous en conserverait des traces.)

*
* *

Cette curieuse coutume n'était pas particulière aux seules rives du Nil. Les Israélites devaient, dans l'antiquité, l'observer également. Nous savons par la Bible (*Genèse,* XLI, 14) que Joseph, lorsqu'il sortit des prisons de Pharaon, se *rasa* et changea de vêtements[3]. Du reste, ces usages, que les fils d'Israël avaient sans doute adoptés en Égypte, ont été conservés et observés par eux jusqu'à nos jours. En effet, les Juifs pratiquants des pays orientaux, et même ceux d'occident, au début du xxe siècle, un mois durant après le jour de la mort d'un de leurs parents, se laissent pousser la barbe[4]. La même observance était aussi appliquée au cours des deux mois qui suivent l'anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem.

Si l'on aborde, en Grèce, l'étude des coutumes funéraires, on retrouve à l'occasion du deuil une pratique identique : les hommes ne se rasaient plus,

[1] On notera que les représentations nous montrent toujours le visage du souverain soigneusement imberbe, sans même le détail de la barbe royale, portée par tous les autres rois (exception faite pour la période où il était encore à Thèbes). Voir, à ce propos les grandes statues trouvées à Karnak, *Annales du Service des Antiquités,* 26, 1926, p. 127, fig. 1-4, pl. X.

[2] Un autre détail viendrait peut-être confirmer que cette coutume fut en vogue dans la capitale hérétique. C'est le fait que la khepresh, coiffure préférée d'Amenophis IV et de son père, orne, dans presque tous les exemples, le chef des souverains figurés avec la barbe naturelle.

[3] Peut-être n'avait-il pas le moyen de se raser en prison, mais le fait même que ce détail soit signalé montre bien qu'il avait une certaine importance.

[4] Les fils aînés, qui, en principe, doivent porter le poil au menton en signe de dignité et de force laissent, à l'occasion d'un deuil, leur barbe inculte et ne la taillent plus.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

après un décès dans leur famille [1]. Aussi les Ptolémées avaient-ils d'autant mieux respecté et perpétué, en Égypte, un usage qui ne leur paraissait pas étranger. En effet, Tite Live rapporte [2] qu'au moment où la ligue achéenne refusait son assistance aux deux rois Ptolémées (169-168), ces derniers implorèrent l'aide de Rome contre leur ennemi Antiochus. Le délégué égyptien, Timothée, voulut impressionner le Sénat et l'intéresser aux malheurs de son pays. Il se présenta à Rome «*en vêtements de deuil, la barbe et les cheveux non taillés,* et portant dans la main un rameau d'olivier». Ce qui, ajoute Tite Live, provoqua une réaction immédiate de Rome en faveur de la cause égyptienne [3]. — Quoi qu'il en soit, la tenue de l'ambassadeur Timothée n'avait pas dû paraître étrange aux Sénateurs. En effet, on sait que les Romains ont connu un «rite» analogue [4]. Nous pouvons l'affirmer, du moins à partir du moment où l'usage des ciseaux et du rasoir (*novacula*) commença à être pratiqué. C'est en l'an 424 de Rome (500 av. J.-C.) que, pour la première fois, un barbier y fut introduit, venant de Sicile [5]. Scipion, le second Africain est, paraît-il, le premier qui se soit fait raser tous les jours. Le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* [6] nous apprend qu'«un caractère permanent, commun, semble-t-il, à toutes les époques de l'histoire de leurs mœurs, marque, chez les Romains, le port de la barbe longue (*barbam promittere*) comme un signe de deuil. Cet usage consacre non seulement le souvenir des malheurs privés, mais aussi celui des calamités publiques.» Notons, avec Marquardt [7], que les accusés la laissaient également croître [8].

Les exemples sont nombreux dans les textes. Rappelons que Jules César, après la défaite de son légat Titurius en Gaule, laissa pousser sa barbe [9]. Firent de même : Caton, après la bataille de Thapsus [10]; Marc-Antoine,

[1] Ch. Picard, *La vie privée dans la Grèce classique,* éd. Rieder, 1930, p. 421. Cette coutume est encore en vigueur aujourd'hui. Ph. Koukoules (cf. note 3, page suivante), p. 70-71, dans certaines régions de la Grèce.

[2] *Tite Live,* Livre XLIV, chap. XIX.

[3] P. G. Elgood, *Les Ptolémées d'Égypte,* traduit par Robert Bouvier (Payot, 1944), p. 176.

[4] *Tite Live,* XXVII, 34.

[5] Varro, *De re rust.,* 11-16.

[6] Daremberg, Saglio, Pottier, t. III, 2e partie, p. 1350 (luctus). Cf. mau, *ap.* Pauly-Wissowa, V, 33.

[7] Mommsen et Marquardt, *Man. des Ant. rom.,* éd. Mau, trad. fr., II, p. 247.

[8] *Barba reorum :* Mart., II, 36, 3.

[9] *De Bell. Gall.,* V, 24 et suiv ; cf. Suétone, *Cdes.,* 67.

[10] Plut., *Cat. Min.,* 53.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

après celle de Modène [1]; enfin, Octave, à la suite de sa rupture avec Sextus Pompée [2] et dans la suite, quand il régna, après la défaite de Varus [3].

Cette manière personnelle de porter sur soi la marque d'un deuil ou d'un grand désastre est aussi décelable à Byzance. Un passage de Jean Chrysostome montre qu'il y était d'usage, chez les hommes, de ne point se raser [4] en ces occasions funestes. Plus tard, Philippe de Commines nous apprend [5] que cette coutume était devenue traditionnelle dans les mœurs françaises au temps de Louis XI; c'est ce qui incita Auguste Bailly à écrire ces lignes : «Le Téméraire (après son échec de Granson), abandonné de tous, était allé se refaire à Lausanne et tâcha d'y reconstituer une armée... le désespoir et la honte exaspéraient en lui le désir de la vengeance. En signe de deuil, il laissa croître sa barbe, ne voulant se raser et recouvrer son ancien visage qu'après avoir remporté la victoire.» [6]

Cette pratique de deuil subsiste encore chez nous dans certaines campagnes, et en particulier chez les paysans protestants des Cévennes. Ajoutons, enfin, qu'elle s'est aussi maintenue en Égypte jusqu'à nos jours, dans plusieurs régions [7]. Il faut, sans doute, considérer cette marque visible d'affliction comme la prolongation d'un usage en faveur dans le pays des pharaons que différentes civilisations ont adopté ou retrouvé tant, pour toutes les mentalités et sous tous les cieux, il exprimait un sentiment de tristesse et traduisait de façon imagée les idées de désolation.

Paris, 25 février 1944.

(1) Plutarque, *Ant.*, 18.

(2) Borghesi, *Œuvres*, I, 111 ; II, 64 et suiv.

(3) Suét., *Oct.* 23, voir aussi *Dict. des Ant. gr. et rom.*, t. Ier, 1re partie, *Barba*, p. 670.

(4) Ph. Koukoulès, *Βυζαντινῶν νεκρικὰ ἔθιμα* (*Ἐπετηρὶς τῆς ἑταιρείας τῶν βυζαντινῶν σπουδῶν*, XVI, 1940, p. 3-80). Je tiens à remercier M. P. Lemerle qui m'a aimablement communiqué la référence de ce livre.

(5) *Mémoires* de Philippe de Commines («Sous le règne de Louis XI et de Charles VII») Michaud et Poujoulat éditeurs, 1866, chap. v, p. 109.

(6) Aug. Bailly, *Louis XI*, p. 355 : Collection *Les grandes Études historiques*, Librairie Arth. Fayard, Paris.

(7) W. S. Blackman, *The Fellâhîn of Upper Egypt*, p. 58 : «After a death the male relatives of the deceased will often allow the hair on the face and head to grow for some time as a sign of mourning.» Au cours de différents séjours à Deir el Medineh, j'ai pu aussi constater combien cette coutume était en faveur dans les villages modernes de Gournah et de Gournet Mouraï. — Elle est encore en usage dans les Oasis : on l'observe, après un décès, pendant quinze jours.

BIFAO 45 (1947), p. 185-232 Christiane Desroches-Noblecourt
Une coutume égyptienne méconnue.
© IFAO 2025 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net